
BUENOS AIRES – Séances de l'après-midi du GAC

Mardi 23 juin 2015 – 14h00 à 18h00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

CHAIR SCHNEIDER :

Reprenons nos discussions. Pour votre information, certains membres du GAC nous ont demandé de commencer à travailler sur notre réponse au CWG étant donné qu'il s'agit de notre élément de travail le plus sensible en termes de délais, je suis plutôt d'accord avec eux. Donc cela vous va-t-il de commencer cette tâche, c'est-à-dire essayer de se mettre d'accord sur le texte que l'on enverra au CWG demain ?

Nous avons eu une réunion ad hoc très constructive, informelle, qui a permis de rédiger un texte, sous la direction d'Elise et de Wanawit.

Elise est-elle déjà là ? Car je voudrais suggérer qu'elle mène ensuite -- continue à mener, car -- ces travaux. Ceux qui n'ont pas eu la chance de voir le texte qui a été envoyé sur la liste du GAC peuvent en prendre connaissance maintenant. Il est également là sur l'écran. Après j'essaierai de trouver Elise et de voir si elle peut venir. Ce que vous voyez sur l'écran, c'est ce que Tom a diffusé hier. Jetez-y un œil et voyez si vous pourriez, espérons-le, accepter ce texte sans procéder à trop d'amendements. Ça serait parfait. Il faut juste chercher Elise.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

On essaie de trouver Elise pour nous aider sur ce texte. Pendant ce temps-là, apparemment tout le monde n'a pas -- ou il y a des questions concernant les groupes de travail dont les séances ont été annulées.

Elise, souhaitez-vous entrer rapidement ?

Oh ! (Rires)

ALICE MUNYUA :

Merci, monsieur le président. J'ai une question. Comme nous avons annulé les séances censées traiter des différents groupes de travail récemment formés, je me demande si -- car l'un des objectifs des séances était d'approuver les activités proposées et les termes de référence afin que les groupes de travail puissent continuer leur travail. Je me demande donc si l'on peut faire ça maintenant ou peut-être en ligne avant de conclure la réunion afin d'avancer dans le travail.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. C'est un point pertinent.

Je pense que si c'est possible, il serait bon d'accepter les termes de référence par voie électronique. Mais d'après ce que j'ai compris, l'ensemble du GAC doit accepter les termes de référence, pas seulement le groupe de travail.

Si vous ne l'avez pas encore fait, toutes les personnes en charge de cela, les trois groupes de travail, envoyez votre projet de termes de référence à l'ensemble du GAC en indiquant la date limite d'adoption, adoption qui devra se faire par voie électronique. Quelle date limite doit-on fixer ? Mi-juillet ? Fin juillet ? Que suggérez-vous ?

Oui, Alice.

ALICE MUNYUA :

Nous avons déjà partagé plusieurs versions de, par exemple, le groupe de travail sur la sécurité publique et le groupe de travail sur les régions mal desservies, le NomCom, tous ceux-là. Et nous n'avons eu -- Nous en avons discuté hier avec le groupe de travail et aucune modification n'a été proposée, donc il s'agit de la même version que le mois dernier. Nous espérons donc que nous pourrions les adopter, car aucun nouveau commentaire n'a été soumis, notamment -- oui. Merci.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ :

Merci, monsieur le président. Je soutiens les commentaires d'Alice concernant le groupe de travail NomCom. Nous avons également échangé avec le groupe de travail sur les termes de référence. Nous avons apporté des modifications, il s'agit donc d'une version stable. Je serais donc d'avis de les approuver maintenant et de connaître les principales préoccupations de l'audience et voir si on peut aller de l'avant. Et si on a une date limite pour les commentaires, il doit s'agir

d'un délai court afin qu'on puisse aller de l'avant avec les groupes de travail.

CHAIR SCHNEIDER : OK. Je pense que l'on pourrait laisser au groupe de travail individuel la liberté de choisir une date limite pour les commentaires. Et s'il n'y a pas d'autres commentaires de la part de l'ensemble du GAC jusqu'à la date limite, ils seront alors réputés acceptés. Est-ce utile ? Donc si vous pensez que la fin juin ou dix jours sont suffisants...

Oui, Alice ?

ALICE MUNYUA : Je suis désolée de monopoliser le micro. Mais c'est parce que le groupe de travail sur la sécurité publique a déjà pris part à un grand nombre d'activités ici à Buenos Aires. Et donc nous aimerions vraiment -- Les termes de référence ont été diffusés les trois ou quatre derniers mois.

Je pourrais peut-être les partager de nouveau maintenant, et peut-être d'ici à la fin de cette réunion, afin de les approuver, si possible.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Oui, ça me va. C'est possible.

Donc envoyez-les de nouveau avec une note disant que si d'ici à jeudi midi il n'y a pas de nouveaux commentaires, vous les considérez,

l'ensemble du GAC les considérera adoptés. Cela semble-t-il raisonnable ? L'Espagne.

ESPAGNE : Absolument, je -- Juste un rappel, les termes de référence des groupes de travail doivent être approuvés par l'ensemble du GAC. Donc nous devons saisir l'opportunité d'être réunis pour les approuver.

CHAIR SCHNEIDER : Oui, c'est l'idée. Donc vous les envoyez à l'ensemble du GAC et précisez clairement que sauf nouveau commentaire, nouvelle objection de quelque composante que ce soit du GAC, l'ensemble du GAC considérera que ces termes de référence ont été adoptés.

OK. Pour ceux qui n'étaient pas présents ce matin, nous avons décidé de ne pas tenir les trois séances censées traiter exactement de ce qu'on est en train de discuter. Obtenir une mise à jour des groupes de travail, et essayer, dans certains cas, d'adopter les termes de référence. Nous ne tiendrons pas ces séances. Nous les utiliserons pour travailler sur les missions du CWG et du CCWG.

Il se peut que nous ayons un texte dans le communiqué sur les réunions qui ont été tenues, et si -- donc les éléments d'information, en dépit du fait que nous n'avons pas eu de séance au sein du GAC maintenant, nous pouvons collecter des informations concernant les réunions et tout ce qui s'est passé et concernant ce qui est censé suivre, les termes de référence seront ensuite adoptés ou les prochaines étapes seront X, Y.

Permettez-moi d'inviter les présidents et co-présidents des groupes de travail à formuler des éléments d'informations concernant où nous en sommes avec le groupe de travail. Ces éléments seront intégrés au communiqué, dans la section "Informations" du communiqué afin que tout le monde connaisse l'état d'avancement de ces groupes de travail, si c'est OK.

Très bien. Comme je l'ai dit, des demandes ont été faites afin de commencer à traiter du CWG et voir si l'on peut, espérons-le, achever rapidement notre message aux co-présidents. C'est pourquoi le projet de texte apparaît maintenant sur l'écran.

Et Elise, si cela vous convient, puisque vous avez fait un formidable travail hier avec Wanawit -- ah, elle est déjà assise là. La communication marche.

Je vais donc vous donner la parole à vous deux et vous laisser présenter rapidement à l'ensemble du GAC ce qui s'est passé hier lors de cette réunion informelle, puis nous examinerons le texte dans l'espoir de pouvoir l'achever rapidement.

Merci.

ELISE LINDEBERG :

Merci, Thomas. Juste un bref commentaire sur la séance de rédaction d'hier. Je pense qu'elle a été productive. Je pense que tout le monde a soulevé des points pertinents qui ont été intégrés au texte. Je pense que nous avons réalisé qu'il était difficile pour le GAC, pour l'ensemble du GAC, d'accepter la totalité du contenu du CWG tel qu'il est à l'heure

actuelle, aussi en raison des dépendances existant entre le CCWG, la nécessité du GAC et la nécessité de tous les gouvernements de rentrer à la maison avec un paquet complet et avoir une vision globale avant que nous donnions un avis définitif.

Donc nous avons décidé en tant qu'approche, en prenant également en compte beaucoup de commentaires émis le premier jour où nous avons parlé de cela, que la plupart d'entre nous souhaitent que cela aille plus loin. Nous ne voulons pas que cela cesse au sein du GAC à présent. Nous souhaitons que cela atteigne l'ICG. Mais nous souhaiterions, sans préjudice, comme je l'ai dit, prendre en compte les commentaires effectués par le public, par les gouvernements et les délégations à titre individuel, nous ne voulons pas arriver à une conclusion hâtive pour le paquet complet.

Donc nous avons rédigé un texte, nous en avons discuté, nous avons modifié quelques passages, et je crois que nous avons maintenant un texte neutre en termes de contenu mais qui, en même temps, a tout pour être présenté à l'ICG.

Vous pouvez lire le texte. Souhaitez-vous que je le lise ? Ouais.

Donc le projet de texte est le suivant : Le GAC prend note de la proposition finale du CWG-Transition en matière de paramètres de protocole et approuve sa présentation à l'ICG, sans préjudice des commentaires publics que pourraient faire les délégations à titre individuel.

Voici le message global.

Des commentaires là-dessus ou souhaitez-vous que je lise l'ensemble ? Je lis l'ensemble.

Le GAC prend également note et reconnaît que la proposition du CWG-Transition dépend considérablement et est expressément conditionnée par la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité au niveau de l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité. Si n'importe quel élément de ces mécanismes de responsabilité au niveau de l'ICANN n'est pas mis en place tel que prévu dans la proposition du CWG-Supervision, celle-ci devra faire l'objet d'une révision.

Je souhaite ajouter qu'il s'agit d'un texte tiré de la proposition même du CWG. Nous n'avons rien créé. C'est le texte tel qu'il apparaît dans la proposition du CWG.

Je pense qu'il s'agit donc de quelque chose dont nous pouvons clairement faire part sans essayer de savoir si cela s'est vraiment produit entre le CWG et le CCWG car le CWG l'a dit lui-même.

Puis nous disons : La proposition finale du CWG sera évaluée et examinée individuellement par le GAC en tant qu'organisation membre.

Et de cette façon nous soulignons que nous avons toujours un travail à effectuer au sein du CCWG, et cela indépendamment du CWG de sorte que nous avons encore à accepter le CCWG.

Puis à la fin « Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CWG-Transition, à ses co-présidents, à ses membres et participants pour le travail diligent et productif qui a été réalisé », afin d'être sympa, en gros..

OK. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. Avant de laisser la parole à l'audience, je souhaitais juste dire à ceux qui n'ont pas assisté à cette réunion de rédaction informelle que, de mon point de vue, nous avons réussi à refléter soigneusement et de manière équilibrée les différents points de vue et opinions mis en avant. Donc je vous prierais de ne pas essayer de formuler la même chose en des termes différents. Bien sûr vous êtes libres, vous pouvez l'amender comme bon vous semble. C'est votre droit. Je vous demande juste d'examiner attentivement ce texte et d'essayer de remarquer l'équilibre et l'accord entre ceux qui étaient là-bas, accord dont tout le monde pourrait être satisfait, et de ne proposer que des amendements que vous estimez absolument nécessaires ou apportant réellement une valeur ajoutée.

La salle vous appartient. Merci.

Ça ne me pose pas de problème si vous menez la discussion pour moi, donc vous pouvez...

ELISE LINDEBERG :

Merci. L'Iran.

IRAN : Je suggère d'examiner le texte paragraphe par paragraphe. Cela sera plus facile.

Et je pense que le principal message du premier paragraphe, qui j'ai l'impression est largement soutenu et accepté.

Les deux autres sont plus ou moins explicites, mais examinons-le paragraphe par paragraphe.

ELISE LINDEBERG : Merci.

Le GAC prend note de la proposition finale du CWG-Transition et approuve sa présentation à l'ICG, sans préjudice des commentaires publics que pourraient faire les délégations à titre individuel.

Un commentaire ?

OK. Je continue.

Le GAC prend également note et reconnaît que la proposition du CWG-Transition dépend considérablement et est expressément conditionnée par la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité au niveau de l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité.

Des commentaires ?

L'Iran.

IRAN :

Un bref commentaire. Je suis un peu préoccupé par la mise en œuvre car vous ne prenez pas en charge la mise en œuvre. Je suggère une légère reformulation, « responsabilité devant être mis en œuvre », car la mise en œuvre ne relève pas de ces activités à l'heure actuelle. Donc si ces conditions ne sont pas respectées, je suggère qu'alors on parle de responsabilité car il indique dépend de mécanismes de responsabilité devant être mis en œuvre. Merci. J'ai fait part de ce commentaire hier dans un e-mail envoyé à Tom.

Merci.

ELISE LINDEBERG :

OK. Je dirais alors de s'écarter du texte que nous avons tiré de la proposition du CWG et de commencer à le rédiger de nouveau.

Ouais. Nous devons savoir ce que nous faisons. Mais d'accord. Pouvez-vous nous le redire afin qu'il puisse le mettre dans le...

IRAN :

Si vous lisez le second paragraphe, « Le GAC prend également note qu'au niveau de la responsabilité », je ne sais pas si on parle de mécanisme de responsabilité ou de responsabilité sans mécanisme, « devant être mis en œuvre ».

Donc enlevez le terme « mise en œuvre » à la troisième ligne. « Condition quant au niveau de responsabilité », pas l'ICANN. Nous n'avons pas à nous référer à l'ICANN, « niveau de mécanisme de responsabilité devant être mis en œuvre ». C'est ce qu'il y a de plus simple. Et j'en ai discuté avec d'autres personnes au sein du CWG qui m'ont dit qu'il s'agissait d'un amendement judicieux.

Merci.

ELISE LINDEBERG :

OK. Un commentaire sur ce commentaire de l'Iran ? Autrement je passe au paragraphe suivant.

Le Royaume Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci. C'est juste une question d'anglais, car le groupe de travail ne met pas en œuvre ces mécanismes. Le groupe de travail propose des mécanismes à mettre en œuvre. Je pense donc que l'anglais doit être -- enfin, quelqu'un pourrait comprendre -- un nouveau venu pourrait comprendre que le groupe de travail va mettre en œuvre des mécanismes alors que le groupe de travail propose des mécanismes à mettre en œuvre.

Vous voyez ce que je veux dire ?

À mettre en œuvre par le groupe de travail intercommunautaire.

Des mécanismes -- mmm, à des fins de mise en œuvre proposée par le groupe de travail intercommunautaire.

Je peaufine.

Merci.

ELISE LINDEBERG : L'Iran, souhaitez-vous commenter le -- ce que vous --

IRAN : Oui, madame la présidente. Je ne pense pas que ce qui a été proposé par nous pose des problèmes, le problème étant que j'ai discuté avec d'autres personnes, on ne devrait pas parler de mise en œuvre. On devrait parler de la faisabilité des mécanismes.

Donc si l'on dit « proposés afin d'être mis en œuvre », je ne vois pas de problème. Mais je ne veux pas parler de la mise en œuvre. « Proposés afin d'être mis en œuvre ».

ELISE LINDEBERG : L'Espagne, voulez-vous dire quelque chose ?

ESPAGNE : Mark a déjà dit ce que je voulais dire.

ELISE LINDEBERG : Je commence à lire le texte. Non. Désolée. Manal. L'Égypte.

ÉGYPTE : Oui, je voulais faire le même commentaire, mais je me demande aussi, Elise, vous avez dit qu'il s'agissait d'un copier-coller de la proposition du CWG, en gardant cela à l'esprit, quel est alors l'intérêt que nous changions cela ?

S'il s'agit d'un copier-coller de la proposition même.

Merci.

ELISE LINDEBERG : Je vais commenter cela. J'ai dit qu'il s'agissait de l'exercice que nous commençons ici, mais l'Iran souhaitait apporter un changement. L'Iran, veuillez commenter ceci.

IRAN : Veuillez me montrer le texte du CWG qui a été copié-collé, d'où vous l'avez copié-collé. Si c'est le même mot pour mot, aucun problème. J'espère que c'est exactement la même chose. Pouvez-vous me le montrer ?

ELISE LINDEBERG : Deux secondes, on va le trouver.

Il me semble que c'est la page 20 de la proposition du CWG.

Page 20.

IRAN : Il y a de nombreux paragraphes. Lequel c'est ?

ELISE LINDEBERG : Le deuxième.

IRAN : Paragraphe 106 ? Et lequel ? Lequel c'est ?

ELISE LINDEBERG : Excusez-moi. C'est sur la page 20, et c'est maintenant à l'écran. C'est le 106.

Oui, l'Iran.

IRAN : Je propose une suggestion plus simple. Le GAC confirme ou accepte le contenu du paragraphe 106 du CWG. Nous n'allons rien mettre avant cela. Nous sommes juste d'accord avec ce qu'ils ont dit, sans paraphraser, sans rien ajouter. Car vous avez ajouté que le texte était différent. La proposition du CWG-Supervision dépend considérablement et est expressément conditionnée par la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité au niveau de l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN et ainsi de suite tel que décrit ci-dessous. Vous avez ça ci-dessous. Nous consultons juste ce que nous avons dans le paragraphe. Nous sommes d'accord avec le paragraphe 106 du CWG.

ELISE LINDEBERG : Puis-je alors ajouter un commentaire ? Je trouve cela plus faible du point de vue du GAC. Cela semble différent de citer ou de mettre en valeur quelque chose dans le rapport du CWG que de le dire nous-mêmes. Je pense que même si cela est tiré du rapport du CWG, il dit ce que nous voulons dire et il souligne son importance. Je pense donc, en tant que message envoyé par le GAC, je pense que cela donne de la contenance et donne plus -- cela a plus de poids si nous le disons nous-mêmes que si nous -- oui, c'est mon avis. Et puis -- oui. D'autres commentaires ? L'Égypte.

ÉGYPTE : Oui. Merci, Elise. Je pense que cela est aussi plus facile pour quiconque lira le message de le faire passer directement. Nous avons passé cinq minutes à creuser ce paragraphe. Nous ne voulons rendre les choses encore plus difficiles pour ceux qui le liront. Merci.

ELISE LINDEBERG : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Oui, merci, Elise. Je pense, de notre point de vue, que nous avons besoin de cette première phrase car elle amène aussi la seconde partie de ce paragraphe, qui est fondamentale pour de nombreux membres, qui a aussi été lue précédemment. C'est le fait que la conditionnalité a été exprimée par de nombreux membres, quelque

chose de très important. Bien sûr, c'est dit implicitement. Mais je pense que de nombreux membres, ou tout du moins les Pays-Bas souhaiteraient voir cela explicitement mentionné. Merci.

ELISE LINDEBERG : D'autres commentaires ? Je ne vois pas qui c'est. Allez-y, s'il vous plaît.

UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS : L'Union africaine des télécommunications.

Il pourrait y avoir des avantages à identifier le paragraphe 106 de la proposition finale du CWG car il permet aux personnes de savoir d'où il vient. Et peut-être pourrait-il dire que le GAC prend note du paragraphe 106 de la proposition finale du CWG, selon lequel. Puis vous mettez entre guillemets le texte qui a été copié-collé.

Merci.

ELISE LINDEBERG : D'autres commentaires ? L'Iran.

IRAN : C'est exactement ce que je voulais dire. Paragraphe d'introduction puis citer ce qu'ils ont dit, fin de citation. Merci.

ELISE LINDEBERG : Singapour.

SINGAPOUR : Merci, monsieur le président. Je crois que nous sommes d'accord avec le fait de citer ce paragraphe. Mais je suis d'accord avec vous, nous devons explicitement indiquer ce qu'il y a dans le communiqué. Je pense que cela renforcera notre position, comme vous l'avez dit. Merci.

ELISE LINDEBERG : L'Espagne.

ESPAGNE : Merci. Je suggère de mettre un point après la proposition du CWG-Transition devra être révisée. Car ce qui suit n'est pas dans le paragraphe 106. C'est une évaluation du GAC. Et elle exprime la conditionnalité de notre approbation de la proposition. Vous comprenez ce que je veux dire ? OK. Merci.

ELISE LINDEBERG : Donc on me demande de lire à voix haute le paragraphe 106 que nous allons intégrer au texte maintenant, ce qui donnera alors la proposition du CWG-Transition dépend considérablement et est expressément conditionnée par la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité au niveau de l'ICANN par le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, le CCWG-Responsabilité -- et point final.

Puis nous devons aller un peu plus loin --

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Pourriez-vous le relire de nouveau s'il vous plaît ? Désolé.

ELISE LINDEBERG : Et la dernière phrase qui est, je pense, très importante -- c'est une autre citation. Je sais. L'Iran, devons-nous intégrer votre commentaire ?

IRAN : Oui. Je crois que le paragraphe suivant sera un paragraphe distinct. Et ça serait un nouveau paragraphe commençant par « dans l'hypothèse » au lieu de « si ». Dans l'hypothèse où l'un de ces éléments, aucun problème pour moi. Et l'Espagne soutient également la suppression du dernier paragraphe. Donc ça donnerait un nouveau paragraphe. Dans l'hypothèse où l'un de -- merci.

ELISE LINDEBERG : OK. Pas « dans l'hypothèse ». « Si » est le terme approprié. Mais si l'on dit « dans l'hypothèse », il ne s'agit pas du paragraphe, n'est-ce pas ?

IRAN : Dans l'hypothèse, dans l'hypothèse, dans l'hypothèse.

ELISE LINDEBERG : Mais si l'on dit « dans l'hypothèse », il ne s'agit pas d'une citation, n'est-ce pas ?

IRAN : C'est l'ancien paragraphe.

ELISE LINDEBERG : Non, c'est une citation tirée du paragraphe 106.

IRAN : OK.

ELISE LINDEBERG : Si un des éléments de ces mécanismes de responsabilité de l'ICANN n'est pas mis en œuvre comme le prévoit la proposition du CWG-Supervision, cette proposition du CWG devra être révisée. C'est une citation directe du rapport. Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Oui, merci, Elise. Le problème c'est qu'à présent on ne reconnaît pas, en termes de contenu, que la proposition dépend, mais on reconnaît le paragraphe. L'anglais n'est pas ma langue maternelle mais il est bizarre de reconnaître un paragraphe.

Peut-être existe-t-il d'autres options, par exemple soutenir ou approuve le paragraphe.

ELISE LINDEBERG : La Suisse.

IRAN : Et le paragraphe suivant que vous avez. La proposition finale du CWG.

ELISE LINDEBERG : Devrions-nous passer au dernier paragraphe ? OK. Nous passons au dernier paragraphe.

Pouvez-vous faire défiler ? La président demande si nous sommes d'accord. Le deuxième. OK. Alors nous avançons.

La proposition finale du CCWG sera évaluée et examinée individuellement par le GAC en tant qu'organisation membre. L'Iran.

IRAN : C'est un fait que nous ne devons pas l'envoyer au CWG. Il est à nous. Je suggère de supprimer ceci. On n'en a pas besoin. Cela n'a rien à voir avec la demande du CWG. Il faut savoir si l'on accepte la proposition et on est d'accord avec cela. Savoir si l'on révisé ou non le CCWG, c'est une autre question. Ça n'a rien à voir avec les questions du CWG. Donc je suggère de ne pas prendre, poursuivre ce paragraphe. La proposition finale du CCWG sera évaluée. Nous n'avons pas besoin de mettre cela. Merci.

ELISE LINDEBERG : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Oui. Merci, Elise. Et merci, Kavouss, pour votre remarque. J'étais l'un des instigateurs de cette remarque. La raison était que nous avons eu des problèmes avec le fait de ne citer que ce qui se trouvait dans le paragraphe du CWG. Car cela pourrait implicitement signifier -- ma perception est que cela pourrait implicitement signifier que nous acceptons et que nous trouvons que les mécanismes de responsabilité sont suffisants, et je pense qu'ils ne sont pas suffisants. Ils peuvent toujours faire l'objet de débat.

Donc, si vous dites seulement qu'en tant que GAC, nous acceptons que la proposition soit transmise, sous réserve que ces mécanismes soient mis en œuvre, je pense que c'est suffisant. Car les mécanismes pourraient ne pas être suffisants. Merci.

ELISE LINDEBERG : Je vous remercie pour ce commentaire, Thomas. Je me rappelle à présent pourquoi vous l'avez soulevé. OK. L'Iran, souhaitez-vous dire un mot là-dessus ?

IRAN : Nous n'avons pas besoin de ce paragraphe. La question du CWG, pour nous, est la suivante : acceptez-vous cette proposition ? Et nous disons que nous acceptons la condition que nous avons mentionnée. Que l'on révisé ou non le CCWG, c'est une autre question. Cela pourrait être dans le rapport du GAC, mais ça n'a rien à voir avec la demande du CWG y afférente. Ils nous ont demandé notre avis sur leurs propositions. Ils ne nous ont pas demandé notre avis sur le

CCWG. Mais c'est un point intéressant. Tout est OK. Donc nous n'avons pas besoin de ce paragraphe.

ELISE LINDEBERG :

Y a-t-il des commentaires ? À présent je souhaiterais faire un commentaire. Je pense que nous avons aussi d'autres organisations membres telles que la GNSO établissant un lien clair avec le processus du CCWG. Nous avons évoqué les dépendances entre les deux, le CWG et le processus du CCWG.

Cette phrase n'est peut-être pas forcément nécessaire, mais elle souligne le fait que nous allons effectuer nos propres travaux sur le CWG -- CCWG. Et comme je l'ai dit, nous n'avons pas encore une vision globale. Si les dépendances du CWG sont suffisantes ou si les choses changeront. Nous ne savons donc pas encore. C'est pourquoi nous avons cela.

Donc l'Iran, si vous le permettez, pourrions-nous la garder même si elle n'est pas absolument nécessaire ? Merci. D'autres commentaires ?

OLOF NORDLING :

Merci beaucoup. De manière plus détaillée, nous sommes une organisation membre, pas une organisation signataire de la charte, même si nous organisons de temps en temps des déplacements.

ELISE LINDEBERG : Mais c'est vous qui avez rédigé cela. Pouvons-nous nous mettre d'accord pour laisser cela dans notre réponse ? Cette phrase ? Et passer à la dernière ? D'autres commentaires ? Non ? Je lis la dernière phrase alors ?

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CWG-Transition, à ses co-présidents, à ses membres et participants pour le travail diligent et productif qui a été réalisé.

Des commentaires ?

CHAIR SCHNEIDER : Il semble donc que nous sommes d'accord sur ce texte. Merci à tous. Juste afin de donner à tout le monde l'opportunité d'y jeter un œil dans son ensemble, je pense qu'il est convenu que nous l'acceptons. Mais nous allons peut-être demander au secrétariat d'imprimer quelques copies. Quelques signifie 70, 80 copies de ce texte pour après la pause café afin que tout le monde puisse le voir de nouveau sur papier. Mais en gros, j'estime qu'il est accepté tel qu'il est.

Merci. Oui, l'Iran.

IRAN : Madame la présidente, je suggère que dès à présent, Tom prenne note de ce paragraphe avec toutes les modifications -- 70 , 80 copies ne sont pas nécessaires, on peut l'approuver immédiatement. Merci.

Parfaitement rationnel. Conserver une ancienne version, une version rectifiée, et l'afficher sur le tableau. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : OK. Tom l'enverra à la liste du GAC afin que tout le monde l'ait.

Je pense que c'est tout.

Merci beaucoup. Merci, Elise, pour nous avoir servi de guide. Et merci à tous. Il me semble que cela signifie que nous avons atteint l'un des objectifs clés de cette réunion eu égard à notre rôle en tant qu'organisation -- merci, Olof -- membre du CWG.

Je regarde l'heure, nous sommes tout à fait dans les temps. Nous allons prendre une pause de six minutes. Puis nous reprendrons avec le point relatif aux candidatures de la communauté.

Merci beaucoup.

Il se peut que nous soyons la première organisation membre à faire part de son soutien. Nous n'allons pas rendre cela public, mais c'est un détail.

[Pause café]

CHAIR SCHNEIDER : Revenons à notre ordre du jour -- veuillez prendre place. Nous avons le point de l'ordre du jour numéro 20, relatif à la question des candidatures de la communauté. C'est le point décidé avant la pause café. Avant la pause café. Je souhaiterais alors donner la parole à Mark, qui est déjà ici, du Royaume-Uni. Merci.

La salle vous appartient, Mark.

Merci.

MARK CARVELL :

Merci, madame la présidente. Voici le point relatif aux candidatures gTLD de la communauté.

Il y a un -- ce que l'on décrit comme étant un groupe de travail là-dessus. Il reflète la participation préalable d'un certain nombre de membres du GAC concernant le fait de garantir une hiérarchisation adéquate et efficace des candidatures issues de la communauté. Cela remonte à il y a bien longtemps, à l'engagement actif du GAC au moment de la rédaction du Guide de candidature puis par la suite à la soumission de telles candidatures au nom des communautés lors de la série de candidatures pour les nouveaux gTLD. On a commencé à nous faire savoir qu'il y avait quelques problèmes. Et j'ai rédigé un rapport dans lequel j'essaie de répertorier les problèmes liés aux candidatures de la communauté dans le cadre de cette série. Et on peut distinguer deux catégories.

Il y a eu des problèmes assez largement reconnus selon lesquels la priorité communautaire -- le processus d'évaluation de la priorité à la communauté (CPE) n'avait pas été utilisé de manière uniforme et efficace et n'avait pas servi les intérêts de ces candidats. Certaines candidatures ont été rejetées alors qu'elles bénéficiaient d'un large soutien au sein des communautés, que ce soutien était démontrable,

et il s'agit d'un terme que nous avons utilisé dans l'un de nos avis au Conseil d'administration.

Donc certaines ont échoué et d'autres ont abouti.

Des questions critiques ont été posées concernant l'uniformité du processus CPE et les impacts qu'il a eus sur un certain nombre de candidatures de la communauté.

Voilà un aspect du problème. Un second aspect est que nous avons aussi été informés, bon nombre d'entre nous au sein du GAC, du fait que les candidats sélectionnés en vertu du processus CPE ont par la suite été confrontés à toute une série d'obstacles afin de les empêcher de passer à l'étape de la délégation et de lancer les registres et leurs activités conformément à leurs plans stratégiques, etc.

Ils ont déclaré avoir été confrontés à des candidats concurrents pour la même chaîne, non issus de la communauté, qui ont eu recours à un certain nombre de processus de l'ICANN afin d'affaiblir, de geler ou de verrouiller leur capacité à passer à l'étape de la délégation.

Donc voilà toute une série de problèmes que j'ai résumés dans le rapport. J'espère que vous avez eu le temps d'y jeter un œil. Et j'ai donné des exemples où un candidat soumis à un processus CPE avait été surpris d'apprendre que sa candidature avait été rejetée en vertu du système de notation existant dans le cadre du processus d'évaluation, et l'exemple auquel je fais ici référence est celui de l'un des deux candidats de la communauté pour .MUSIC, celui de .Music LLC et Far Further. Et deuxièmement, je donne un exemple d'un

candidat soumis à un processus CPE qui a été sélectionné, celui de International Rugby Board pour .RUGBY, où ils n'ont été en mesure de passer à l'étape de la délégation pour les motifs décrits dans le rapport.

Cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Je fais également part dans le rapport de l'avis que le GAC a uniformément rendu depuis la réunion de Beijing en soutien aux candidatures de la communauté, et certains pourraient dire que cet avis n'a pas complètement été pris en compte, et nous avons constaté qu'un certain nombre de problèmes persistaient. Les chiffres montrent que le nombre de candidatures issues de la communauté sélectionnées et passant à l'étape de la délégation est très faible.

Donc j'ai rappelé les différents avis envoyés au Conseil d'administration et -- jusqu'à la réunion de Los Angeles au cours de laquelle nous avons également soulevé la question du manque de mécanisme d'appel pour les candidats dont la candidature est rejetée après un processus d'évaluation. Je ne crois pas que nous ayons obtenu la vraie réponse à cette question précise que nous avons soulevée à Los Angeles l'année dernière.

En parallèle, bon nombre de ces frustrations et préoccupations concernant l'intégrité du processus ont été soulevées ou portées à l'attention du médiateur de l'ICANN, le médiateur indépendant, et le médiateur a fourni un premier rapport provisoire faisant part des questions portées à son attention par un certain nombre de candidats. Ce rapport provisoire du médiateur de l'ICANN a été publié très

récemment, le 10 juin. Et le médiateur déclare qu'il effectuera de nouvelles consultations dans le but de publier un rapport préliminaire peu de temps après la réunion de Buenos Aires.

Donc je propose que l'on s'attarde sur ce processus. Et si vous examinez le rapport, les propositions qui nous sont soumises ici à Buenos Aires, je souhaite avant tout dire que nous devrions, en tant que comité, passer en revue tous les problèmes avant la prochaine série de candidatures, afin de définir les problèmes rencontrés et les enseignements tirés ainsi que la façon d'améliorer le processus au bénéfice de futures candidatures de la communauté et dans l'espoir que le processus CPE soit significativement amélioré. Plus prévisible, plus transparent, avec des mécanismes d'appel adéquats, etc., et une application plus uniforme. Donc voici ma première proposition.

Deuxièmement, il existe un groupe de candidats TLD de la communauté, souvent désigné CTAG, C-TAG, il me semble, et ce groupe a formulé ses propres avis en prenant en compte les expériences de ses membres. Et c'est avec plaisir que je vous annonce que nous avons Avri Doria parmi nous qui va nous dire quelques mots là-dessus une fois que j'aurai conclu ma présentation d'ouverture.

Avri va donc exposer brièvement le travail du groupe et ses attentes pour la série actuelle et aussi pour l'avenir, je crois.

Et troisièmement, dans mon ensemble de propositions, je continue à suggérer ce que nous pourrions dire concernant ce problème et la situation actuelle dans le communiqué du GAC ; nous réitérons des préoccupations déjà exprimées, par exemple que le processus CPE n'a

pas eu les résultats escomptés par les candidats, et que le GAC souhaite que les problèmes précis actuels auxquels les candidats individuels font face soient résolus sans retard injustifié. Et troisièmement, au vu de nos préoccupations de longue date, dire que nous, en tant que comité, avons hâte de recevoir le rapport du médiateur de l'ICANN.

Et je suggère également que -- je propose que ce rapport que j'ai élaboré soit soumis par le président du GAC au médiateur à titre informatif afin qu'il soit tenu informé de ce que le GAC a envisagé, qu'il reprenne l'avis fourni au Conseil d'administration ainsi que nos craintes actuelles.

Donc voilà mon introduction à ce rapport. Et avant de lancer la discussion, je souhaiterais inviter Avri Doria à dire quelques mots sur le CTAG, le groupe de candidats TLD de la communauté. Je ne sais pas s'il y a un espace pour le micro en haut. Merci beaucoup.

Un grand merci à Avri pour s'être libérée pour nous rejoindre aujourd'hui. Nous sommes tous -- je sais qu'Avri a été très occupée dans le cadre de nombreux forums et activités lors de cette réunion de l'ICANN, donc j'apprécie énormément votre présence à cette séance.

Avri, je vous donne la parole.

Merci.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup, Mark. Et oui, j'apprécie vraiment d'avoir la chance de venir ici et de venir ici avec l'étiquette de quelqu'un qui a été un champion pour les communautés et qui a consulté dotGAY et d'autres concernant la façon de poser sa candidature en tant que candidat de la communauté. Je trouve qu'il est très encourageant que le GAC s'attaque à la question des communautés, et nous apprécions le temps que vous consacrez à cette question.

Je veux commencer en abordant un problème fondamental auquel nous avons été confrontés au sein des communautés. Le but original de la priorité à la communauté sur le fondement d'un consensus communautaire ascendant était le suivant : nous souhaitions favoriser les candidatures de la communauté. Nous voulions soutenir les candidatures de la communauté car nous avions l'impression qu'elles servaient la communauté, qu'elles servaient un intérêt public via le fait de disposer de TLD qui travaillaient pour les communautés à travers le monde.

Et au lieu de cela, ce qui s'est passé c'est qu'elles ont été perçues d'un point de vue économique très étroit comme essayant d'obtenir un avantage, comme essayant d'exploiter le système.

Donc dans un sens, tous les candidats de la communauté étaient presque reconnus coupables avant même de commencer. Le fait de faire une demande de TLD communautaire était perçu comme un motif de suspicion et non comme un soutien. Et les processus qui étaient mis en place dans le cadre du processus CPE étaient très

rigoureux, ils équivalaient à faire constamment l'objet de recherches, à être constamment remis en question.

Cela nous a posé un gros problème.

Les problèmes auxquels ont été confrontées les communautés sont nombreux, et ils sont en fait soulignés dans la plainte que nous avons envoyée au médiateur et qui a été transmise par le GAC. Je ne vais pas entrer dans les détails car je dépasserais largement le temps qui m'est imparti, nous espérons donc que nous -- Certains des problèmes rencontrés sont identiques aux problèmes rencontrés par d'autres. Par exemple des problèmes d'ordre géographique. Certains des problèmes ressemblaient beaucoup aux problèmes rencontrés par des candidatures géographiques, mais certains des problèmes étaient spécifiques aux candidatures actuelles.

Au fil des ans, les communiqués du GAC ont donné beaucoup d'espoir aux membres du CTAG. Dès que l'on en lisait un, il était encourageant. Et il y a eu un soutien constant, mais comme Mark l'a dit, cela n'a pas beaucoup changé le déroulement du processus. Cela a été ignoré. Et à la place, les candidats de la communauté ont été confrontés à une obstruction permanente des concurrents. Cela a provoqué des retards coûteux et a contraint à effectuer des enchères et règlements privés, des choses qui, étant donné que les communautés sont petites et ne proposent pas des candidatures à forte intensité de capital, leur compliquaient beaucoup la tâche.

Et les candidats de la communauté ont aussi été contraints de supporter des activités fallacieuses indépendamment du fait qu'elles

étaient en position de force dans le processus CPE ou que ce dernier était en cours. Des mensonges sont envoyés. Des lettres avec diverses accusations dures à défendre car elles ne sont pas vraies. Elles sont fallacieuses et il n'existe pas de mécanisme d'appel.

Les candidats de la communauté attendent toujours de voir l'avis du GAC s'appliquer.

Le programme que vous mettez en place pour le futur est plein d'espoir. Le problème est que nous avons besoin de votre aide maintenant.

Nos candidatures sont toujours en cours. Il y a de nombreuses candidatures de la communauté qui sont encore victimes de cette suspicion. Et donc nous avons besoin d'autre chose que de l'espoir pour l'avenir.

Excusez-moi.

Nous avons besoin de plus que de cela. Nous avons besoin que vous adoptiez une position aussi ferme que celle que vous avez adoptée eu égard à l'intérêt public mondial dans d'autres domaines. Les droits de l'homme fondamentaux des membres de la communauté, tels que le droit d'expression et le droit d'association, ainsi que leur bien-être économique, social et culturel sont ici très liés. L'avenir de toutes ces communautés est en jeu.

Alors, en cette période où la responsabilité de l'ICANN est si critique et si visible, nous vous demandons de l'aide afin de tenir l'ICANN pour responsable des évaluations et des processus de la communauté.

La gravité de la situation des communautés est critique pour les candidats actuels. Alors que les plans pour les futures séries des nouveaux gTLD sont en train de prendre forme, ils seront critiques pour les futures candidatures.

Une plus grande attention doit être portée au traitement équitable des candidats de la communauté de toutes les régions du monde, et notamment des régions en développement, car cela a échoué lors de la série actuelle.

Nous devons revenir à l'idée de soutien aux communautés.

Si l'opposition qui caractérise la façon dont les communautés actuelles sont traitées dans le cadre de la série actuelle se poursuit, il est impossible d'envisager une communauté issue d'un pays en développement en mesure de poser une candidature. Au fur et à mesure que l'on avance et si l'on ne corrige pas ces choses maintenant, l'idée d'examiner les communautés issues de pays en développement devient de plus en plus difficile à concevoir.

Nous vous demandons vraiment votre aide concernant ce manque de séparation des pouvoirs, ce manque de soutien à la communauté, et nous espérons que vous serez en mesure de faire quelque chose afin de convaincre le Conseil d'administration de l'ICANN, afin de convaincre la bureaucratie de l'ICANN qu'une solution peut être apportée.

Merci encore pour m'avoir donné l'occasion d'intervenir à ce sujet.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup, Avri. Je souhaite également insister sur le dernier point. Les éventuels moyens de dissuasion pour les candidatures émanant des communautés -- par exemple les communautés agricoles, les petites entreprises situées dans les pays en développement et les petits États insulaires en développement -- lors d'une future série sont quelque chose qu'unaniment nous ne tolérons pas et nous nous devons d'assurer qu'il soit fourni à l'ICANN, via le système des noms de domaine, des opportunités économiques et sociales pour les communautés à travers le monde, notamment pour les communautés des pays en développement.

Ce point est largement admis et a trouvé écho auprès de bon nombre d'entre nous ici présents.

Il nous reste très peu de temps. Il nous reste 10 minutes.

Thomas, dois-je vous redonner à présent la présidence de cette discussion ? Devons-nous procéder de cette façon afin d'analyser, éventuellement, les propositions pour le texte que j'ai envoyé dans le rapport ? Peut-être -- c'est à vous.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. J'accepte volontiers. Tout d'abord, comme je l'ai dit, je pense que l'on devrait écouter les commentaires du GAC. Oui, je vois l'Argentine, l'Iran et l'Espagne.

IRAN :

Merci, Mark. Et merci, Avri, pour cette présentation. Si j'ai bien compris, vous proposez quelque chose dans le document. Vous avez proposé qu'une copie de cette lettre ou de ce document soit donnée au médiateur. Vous proposez que quelque chose soit inséré dans le communiqué, si je ne me trompe pas, de Buenos Aires. Avez-vous en tête un autre domaine dans lequel nous devrions soulever la question soit spécifiquement soit globalement pour ces termes ? Autre chose que nous examinerons lors de notre prochaine réunion avec le Conseil d'administration ?

Et, si c'est le cas, souhaitez-vous formuler les questions spécifiques ou un commentaire spécifique au Conseil d'administration afin d'en débattre dans un premier temps au sein du GAC ?

Nous devons passer en revue les goulets d'étranglement et voir quand nous pourrions faire cela. Et ce problème ne peut pas persister pendant des années, comme vous l'avez dit, je sais bien. (inaudible) Hôtel. Cette communauté de communautés de réservation est présente depuis un long moment avec cette similarité et ces langues, etc. Anglais et portugais. Quelles sont donc les propositions concrètes à part les deux propositions que vous avez formulées ?
Merci.

MARK CARVELL :

OK, merci, l'Iran. C'est quelque chose sur lequel nous devrions nous pencher, quelque chose dont nous devrions parler avec le Conseil d'administration. Il est grand temps. Et je prends en compte le point soulevé par Avri selon lequel nous exprimons notre frustration à

l'égard de la réponse insuffisante apportée à l'avis précédent. Faire remonter tout cela lors de la réunion en face à face avec le Conseil d'administration semble très judicieux, si mes collègues conviennent que nous ajoutions cela à la liste de questions à soulever.

Je pensais également que peut-être -- il s'agit peut-être d'une première pour le GAC -- nous pourrions créer une sorte de lien direct avec le médiateur. Nous pourrions envoyer une invitation au médiateur afin qu'il se présente devant le comité lors de la prochaine réunion. Car ce qu'il décrit comme étant un rapport préliminaire aura d'ici là été publié. Il s'agit peut-être d'un point supplémentaire que nous soulevons maintenant et que nous voulons soumettre au médiateur. Mais je ne sais pas s'il existe ici un protocole établi que nous devons respecter. Je n'ai pas l'impression que nous ayons déjà fait cela par le passé. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. J'ai l'Espagne, l'UER et la Commission européenne. L'Espagne, allez-y.

ESPAGNE : Oui, merci.

Je soutiens de tout cœur la cause des candidats de la communauté. Et, comme vous savez, nous avons fait part de nos craintes quant à la priorité des candidatures de la communauté. Nous avons créé un processus d'évaluation de la priorité dans plusieurs de nos communiqués. Mais nous avons reçu une réponse distincte et claire

de la part du Conseil d'administration eu égard au dernier communiqué où nous avons soulevé la question. Il s'agissait du communiqué de Los Angeles. Et nous avons reçu la lettre datée du 28 avril qui traitait de cet avis relatif au mécanisme d'appel. Et le Conseil d'administration n'a pas accepté notre vis. Bien sûr, nous devons de nouveau soulever la question lors de la séance avec le Conseil d'administration, insister sur l'importance de nos avis en termes de politique publique, éventuellement passer à l'étape supérieure qui pourrait correspondre au processus de conciliation ou procédure de contestation (inaudible) avec un agent de liaison auprès du médiateur. Mais je voulais juste vous faire savoir que nous -- dans ce cas nous avons reçu une réponse claire du Conseil d'administration. Nous devons alors avoir recours aux procédures prévues par les statuts constitutifs afin d'essayer de s'entendre sur le travail effectué sur ce point et sur d'autres. Elles font partie de l'avis du GAC sur les nouveaux TLD. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, l'Espagne, pour avoir mis en avant la réponse que nous a envoyée le Conseil d'administration le 28 avril. Et je pense que le GAC devra tâcher d'examiner ce que cela signifie. Et -- oui, et en assumer les conséquences. L'UER, c'est à vous.

UER :

Je vous remercie de me donner la parole. Je souhaite souligner qu'il s'agit d'un point, comme je l'ai dit ce matin, de la plus haute importance pour l'ensemble du processus dont nous parlons. Les

étiquettes mentionnées par Avri dans ce rapport sont disponibles dans les lignes directrices. Nous parlons de quelque chose qui ne marche pas de l'intérieur. Il y a des défaillances ou une notation attribuée aux mécanismes que nous devons apprendre à gérer. Et ces mécanismes ont des conséquences sur la capacité de l'ICANN à assurer et servir l'intérêt public. Je pense que nous devons réfléchir à cela.

Le second point que je souhaite mettre en avant est la disparité des concurrents. Nous parlons de candidats de la communauté qui se battent pour obtenir un domaine de niveau point, face à des sociétés qui ont déposé des candidatures pour 300 ou 307 niveaux de domaine.

L'écart entre les moyens ou les ressources est énorme. Donc je pense que cela doit être dûment pris en considération. Car nous souhaitons développer l'Internet. Nous souhaitons amener l'Internet dans le monde réel. Et on n'y arrivera pas comme ça. Certains individus contrôlent le marché d'Internet et ne souhaitent pas que d'autres y pénètrent. C'est une situation particulièrement délicate et sensible, car on parle là de TLD de la communauté qui constituent le futur. Car, lorsque les noms exploitables et attractifs seront épuisés, le seul qui continuera à travailler et aura un futur au niveau de la communauté et des noms géographiques et des autres éléments qui reflètent une vraie valeur au sein la société. Si nous ruinons ce mécanisme, nous mettons en danger l'avenir de l'ensemble du mécanisme. Et nous disons au revoir à notre espoir de faire de l'ICANN une instance susceptible d'assurer l'intérêt public.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup. La Commission européenne, vous avez la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup. Bien que je cautionne les commentaires effectués par les autres membres du GAC, bien évidemment, concernant le moyen d'aller de l'avant, je me demande si la proposition avancée par le Royaume-Uni eu égard au rôle du médiateur et au renforcement de ce rôle pourrait ne constituer qu'une solution parmi d'autres. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas continuer à mettre l'accent là-dessus sur le communiqué afin de le soulever lors des débats avec le Conseil d'administration, ce qui je pense est également une bonne idée.

D'après ce que j'ai compris, le médiateur est limité, dans une certaine mesure, dans ses activités par rapport au processus. Et ici, clairement, un problème se pose avec le processus. Mais je crois que le problème concerne en fait davantage la transparence et le contenu. Encourager les contributions et la discussion avec le médiateur tout en essayant de trouver une façon de renforcer le rôle du médiateur ou toute autre source d'identification des problèmes réels, voilà là de vraies problématiques de transparence des politiques publiques qui concernent tout le monde. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup. D'autres commentaires ? L'Iran et les États-Unis.

IRAN :

Oui. En fait, lorsque j'ai demandé de prendre la parole, je voulais soulever et aborder la question du médiateur. Mais ça a été fait.

La question du rôle du médiateur et de ses limites a été largement débattue au cours de deux ou trois séances du CCWG. Elle a tout d'abord été débattue afin de savoir si l'on avait besoin d'un médiateur car son rôle actuel est limité et parfois il n'a qu'un rôle consultatif et aucune autre mesure de suivi n'est prise. Il n'a pas un rôle contraignant. Des discussions ont été menées et il a finalement été décidé de ne rien modifier. Toutefois, on a abordé le mécanisme de révision indépendante et la question de savoir s'il a une certaine force contraignante. Mais le médiateur et la communauté du médiateur et le site Web sont censés être des lieux de parole individuels et pour la collectivité, etc. Donc rien d'autre. Ma question est la suivante : cette question a-t-elle déjà été soulevée avec le médiateur ou pas ? Merci.

MARK CARVELL :

Merci, l'Iran. Cette question spécifique a été soulevée avec le médiateur. Et il a reçu des commentaires de candidats aux prises avec différents problèmes. Il a publié un premier papier. C'était sur l'un de ses blogs, un premier papier sur le fait qu'il avait reçu un certain nombre de plaintes et de vives préoccupations eu égard au processus, à l'équité, à la cohérence, etc. Donc il y a déjà un dossier relatif au médiateur. Ouais. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. À titre indicatif, en plus, il n'a pas été fait mention -- une lettre a été adressée au GAC par M. Schwartz du CTAG, par mon intermédiaire, dont nous disposons également, Avri Doria, contenant des informations et des propositions supplémentaires. Vous l'avez reçue récemment sur la liste du GAC. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, monsieur le président. Et merci à M. Arasteh de l'Iran d'avoir confirmé mon sentiment. Le CCWG a tout à fait conscience des limites, je pense, de tous les mécanismes actuels de responsabilité. Ils sont tous fondés sur des processus. Pas sur le mérite. Et il existe certainement des limites au rôle du médiateur.

Mais je souhaitais aussi revenir sur une suggestion de notre collègue espagnol selon laquelle nous savons ce que nous avons dit. Et c'est à Los Angeles, il me semble, que nous avons soulevé cette question pour la dernière fois. Et nous avons remarqué les incohérences et l'application des critères. Et je pense que nous avons proposé explicitement une procédure d'appel. Et merci de nous avoir rappelé, l'Espagne, que le Conseil d'administration a répondu. Donc si je pouvais, en tant que faveur accordée au Royaume-Uni qui propose d'adopter une nouvelle formulation du communiqué, si vous pouviez réorienter cette formulation sur les faits dont nous disposons à présent et je suggère que l'on ajoute cette question sur notre agenda, et de confirmer ce qui a été accepté et ce qui ne l'a pas été. Je pense que ce pourrait être une bonne façon d'aller de l'avant eu égard à ce communiqué au lieu d'avoir recours à certains des détails qui seront

sûrement présents dans votre papier. Et toutes mes excuses pour avoir attendu autant avant d'envisager cela sous tous ses aspects. J'invite à réorienter légèrement le débat sur ce que propose l'Espagne. On nous a donné des avis. Ils ont été rejetés. On doit continuer. Cela doit être formellement ajouté à la liste de questions devant être soulevées via le processus consultatif plus formel prévu par les statuts constitutifs. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, les États-Unis, pour cette clarification. D'autres commentaires ? Si quelqu'un souhaite, on peut écouter un autre commentaire. Puis on pourrait prendre cette pause café si méritée.

Sinon -- devrions-nous charger le Royaume-Uni de commencer la rédaction d'un communiqué dès que possible et de nous le faire partager aussi vite que possible ? L'Iran.

IRAN : Oui. Un point que j'ai soulevé et que Mark a aussi mentionné : souhaiteriez-vous également le mettre sur la liste des questions à traiter avec le Conseil d'administration ? Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Je pense que nous pouvons ajouter ça sur la liste étant donné que nous aurons une réunion très intense avec le Conseil d'administration. Mais, s'il s'agit d'une question que vous souhaiteriez poser avec le Conseil d'administration, je trouve cela assez logique.

S'il n'y a plus de commentaires, prenons une pause et retrouvons-nous à 16:00, soit dans 24 minutes.

Merci beaucoup. Avri, je vous remercie d'être venue. Nous avons hâte de constater de véritables progrès. Merci beaucoup.

[Pause café]

CHAIR SCHNEIDER : Il est 16:00, heure locale en Argentine, UTC -3, veuillez prendre place.

Très bien. Poursuivons.

OK. Merci beaucoup. Reprenons nos discussions.

Nous avons à présent un nouveau temps de discussion pour continuer notre travail sur le CCWG. Comme nous nous sommes mis d'accord sur le texte à envoyer au CWG, nous pouvons maintenant pleinement nous concentrer sur le CCWG.

Cela me rappelle d'ailleurs que je souhaiterais demander au secrétariat de dire aux co-présidents du CCWG qu'ils n'ont plus à assister à la séance de demain car nous l'avons déjà traitée.

TOM DALE : Le CWG.

CHAIR SCHNEIDER : Le CCWG. Jonathan et Lise, informez-les qu'on les libère de leur tâche. Merci, Olof, de leur transmettre le message.

Alors à présent, où en sommes-nous concernant le CCWG ?

Nous avons décidé ce matin qu'après la pause déjeuner nous continuerons à travailler sur ces questions et nous essaierons d'engager un débat sur les éventuelles réponses. Permettez-moi de revenir sur les questions que nous avons mises en avant en tant que questions proposées.

Je ne sais pas, peut-être pourrions-nous les afficher sur l'écran afin de les avoir en face de nous ?

Si c'est possible, cela pourrait nous aider.

Et pendant que nous débattons de ces trois questions proposées, vous pouvez en ajouter d'autres, et elles pourront être modifiées. Attendons que Tom nous projette les questions à l'écran.

Oui, d'accord. Je propose que l'on passe du temps sur chaque question étant donné que les membres du GAC souhaitent engager un débat et favoriser l'échange des avis sur les éventuelles réponses.

La première question concerne la façon dont les aspects liés aux politiques publiques seront pris en compte par l'ICANN dans le cadre de la nouvelle structure proposée. Prenons alors le temps de confronter nos opinions sur cette question.

Nous avons déjà entendu quelques commentaires à cet égard. L'utilisatrice Julia Charvolen est en train de procéder au téléchargement. C'est parfait.

TOM DALE :

Merci, Thomas. Puis-je juste ajouter une précision avant que les questions diffusées par Tom ne soient affichées à l'écran ? Les voilà.

La question, comme premier élément contextuel, consistait à essayer d'encourager des discussions au sein du GAC sur des questions telles que : le GAC souhaitera-t-il simplement indiquer qu'il veut poursuivre son rôle consultatif pour le moment ? Souhaite-il faire moins que cela ? Souhaite-t-il faire plus que cela sachant que le GAC est un contributeur majeur, mais pas le seul contributeur, aux travaux menés en matière de politique publique au sein de l'ICANN ? Voilà quelques éléments contextuels liés à cette question, qui je le rappelle a été rédigée il y a bien longtemps, Thomas.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. Et dans un souci de précision, il ne s'agit pas de la structure proposée du CCWG. C'est la structure proposée de l'ICANN -- c'est la structure de l'ICANN proposée par le CCWG. Je ne sais pas si vous pourriez corriger la question en prenant cela en compte. C'est tout du moins ce que j'ai compris de la discussion.

Donc si vous pouvez s'il vous plaît supprimer CCWG. Vous pouvez dire la nouvelle structure proposée par le CCWG.

Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci, monsieur le président.

J'ai une question. Et en dépit du fait que je suis le CCWG de très près, il se peut tout à fait que quelque chose m'ait échappé. Je me repose donc sur mes collègues pour m'aider à comprendre.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris l'utilisation du terme « structure » car je n'ai pas vu de proposition qui modifierait le GAC, l'ASO, le SSAC, le RSSAC, la GNSO ou la ccNSO.

D'après ce que j'ai compris, la structure essentielle resterait la même, mais, comme je pense que nos trois co-présidents l'ont clarifié lors de leurs assemblées publiques, cela se fonde sur -- et Mathieu l'a fait plus tôt aujourd'hui. Nous avons eu de la chance dans nos rapports avec la ccNSO. Il y a un accord, un accord il me semble plutôt large, sur un ensemble d'exigences que la communauté qualifie de critiques. Et puis après il s'agit de savoir comment respecter ces exigences. Et c'est là où nous abordons les questions de savoir comment identifier un mécanisme via lequel ces exigences pourraient être respectées.

Je pense donc que « structure » pourrait ne pas être le terme adéquat. Je vois que d'autres personnes sont d'accord, merci. Aucun fait important ne m'a échappé.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

Non, en fait, merci de votre précision, et je pense que vous avez tout à fait raison. On ne parle pas de modifier la structure de l'ICANN. Ce n'est pas ce qu'on essaie de faire. Donc aidez-nous à bien comprendre. S'agit-il du modèle de responsabilité proposé ou de l'autonomisation proposée ? Ou comment devrions-nous l'appeler, qu'est-ce qui est proposé ? Pour être clair.

Qui peut nous aider ?

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Je pense que la communauté se réfère probablement aux mécanismes de responsabilité. C'est une meilleure formulation.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Devrait-on alors lire : « dans le mécanisme de responsabilité proposé » ?

L'Iran puis la Commission européenne.

IRAN : Merci, monsieur le président. Le mécanisme de responsabilité n'est pas erroné, mais en fait les mécanismes de responsabilité ont

différents vecteurs. L'un est l'autonomisation de la communauté, l'autre l'applicabilité. Donc vous pouvez parler soit du renforcement de la responsabilité soit du mécanisme, car il n'existe pas de mécanisme de responsabilité. Le renforcement de la responsabilité est constitué de différents éléments.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, l'Iran.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je vais modifier votre question pour en faire une question légèrement différente, qui pourrait être problématique, mais je pense qu'elle pourrait mieux aborder le problème.

D'après ce que j'ai compris, le GAC souhaite que ces avis et examens en matière de politique publique soient pris en compte dans les actions, les mécanismes de responsabilité de l'ICANN, tout ce qui pourrait être proposé. Car maintenant nous avons une proposition du 4 mai, mais il y aura d'autres amendements, adaptations, extensions, etc.

Donc au lieu de poser une question ouverte, très large, consistant à savoir comment il sera procédé à cela, car nous ne savons pas à quoi ressemblera la version finale, peut-être serait-il plus judicieux de dire :
« Le GAC souhaite veiller à ce que les examens en matière de politique

publique soient poursuivis et, voici les principes de base dont le GAC voudrait continuer à disposer », comme ceux dont nous disposons déjà dans les principes opérationnels, dans l'acte constitutif, etc.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, la Commission européenne.

On n'essaie toujours pas de donner la réponse. On essaie de s'assurer de poser la bonne question, pour que cela soit clair.

Une question procédurale. Pouvons-nous -- et il ne s'agit pas -- ne le prenez pas comme un exercice de rédaction. On essaie juste de trouver la bonne question pour s'assurer de parler de la même chose. Qui peut amender le texte affiché sur l'écran ?

Devrions-nous rendre l'écran à Tom ? Mais je pense qu'on en est là afin de s'entendre sur la bonne question à poser.

J'ai le Royaume-Uni, puis l'Iran.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, monsieur le président. Concernant la formulation de la question, au lieu de « structure », je pensais qu'il s'agissait de la proposition de cadre communautaire des mécanismes d'autonomisation. L'enjeu ici n'est-il pas lié à l'autonomisation ? Disposer de notre statut de premier parmi les pairs en vertu des dispositifs actuels, et nous battre afin de trouver la façon de veiller à ce que cela puisse être retenu à l'encontre de propositions visant à donner des pouvoirs à d'autres parties de la communauté sous le

régime qui suivra. Donc le cadre communautaire des mécanismes d'autonomisation. Très longue phrase, mais c'est ma suggestion. J'espère que cela sera utile.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci.

L'Iran.

IRAN :

Merci, monsieur le président. Comme j'ai fait longtemps partie de ce groupe, je suggère, si Tom est d'accord, de formuler une phrase ci-dessous que vous étudierez, et la réponse serait, si vous avez l'amabilité de la taper, si possible, sous la première question. Et ma suggestion serait : de quelle façon les questions de politique publique sont-elles traitées dans le cadre du renforcement de la responsabilité de l'ICANN ?

De quelle façon les questions de politique publique sont-elles traitées dans le cadre du renforcement de l'ICANN -- ou du renforcement de la responsabilité de l'ICANN ? On ne parle pas de mécanisme, car cela implique différentes choses.

Restons généraux. Et si vous soulevez ces questions, on peut assurer leur suivi lors d'une prochaine réunion de l'ICANN et demander de les aborder. Voilà ma suggestion.

Je la reformule encore une fois : de quelle façon les questions de politique publique sont-elles traitées dans le cadre du renforcement de la responsabilité de l'ICANN ?

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Je crois qu'on est sur le point de capturer la question. Laissez le temps à Tom de la rédiger. On n'a peut-être déjà plus de temps, étant donné qu'il passe très vite, pour écouter certaines réponses du GAC à cette question. Je pense qu'à présent nous sommes plus ou moins, sans entrer dans les détails de la question, je pense que nous savons ce que nous voulons.

Nous avons déjà entendu quelques réponses. Donc selon vous, en tant que membre du GAC, quelles seraient les réponses à la question suivante : comment veiller à ce que les questions de politique publique sont convenablement traitées ?

La France.

FRANCE :

Je sais comment répondre à votre question, et je vous remercie de poser la question si clairement.

Selon moi, deux étapes se profilent à l'horizon. Avant de conclure sur cette question, nous avons encore la réunion de Paris et la période de consultation publique qui nous donnera quelques réponses avant Dublin. Peut-être qu'à ce stade il sera trop tard pour dire certaines

choses, donc il n'est pas facile de contribuer à la formulation d'un texte sans l'avoir sous les yeux.

Nous avons donc hâte de recevoir la proposition de mécanismes d'autonomisation de la communauté. La France prêterait attention à ce genre de système sans droits de vote. Nous pensons qu'il y a déjà un texte qui définit deux limites strictes qui sont clairement énoncées. En termes de procédures pour les compétences du GAC ou le renvoi de questions de politique publique. J'ai dit cela dimanche.

Il est donc essentiel que nous nous assurions que ces deux limites relevant de la valeur fondamentale 11 et cet exercice de simulation de crises ne soient plus inclus dans la version suivante. Si ces deux limites du GAC liées aux politiques publiques devaient rester dans la version suivante de la proposition, je ne sais pas comment nous pourrions apporter notre soutien à cette version.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, la France, pour cette réponse claire.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Le Portugal, allez-y.

PORTUGAL : Oui. Afin de répondre à cette question, au vu des informations disponibles et suite à ma lecture du texte disponible, notre position est la suivante : les questions de politique publique doivent bien évidemment être traitées par le gouvernement. Cela va sans dire, des gouvernements non limités à aucun égard.

Donc toute formulation de la proposition ou du texte faisant référence à ce que les gouvernements font ou ne font pas dans une certaine limite, à condition qu'il y ait une limite au rôle des gouvernements, je pense que cela serait inacceptable, car il n'est pas possible de limiter le rôle des gouvernements sur ce genre de questions.

En même temps, nous devons être égaux.

Nous devons avoir le même rôle que d'autres. Nous ne sommes pas une communauté technique. Nous sommes des gouvernements.

Donc de la même façon que personne ne va limiter la communauté technique via une norme lui disant qu'elle ne peut prendre telle ou telle mesure, ou qu'on ne peut imposer aux gouvernements de faire ou de ne pas faire telle ou telle chose.

Nous avons tous un rôle précis à jouer. La communauté technique joue son propre rôle et nous, les gouvernements, jouons notre propre rôle. Chacun d'entre nous a un rôle précis à jouer.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, le Portugal.

J'ai les États-Unis, l'Iran et l'Espagne.

ÉTATS-UNIS :

Merci, monsieur le président. Je suis ravi de partager avec mes collègues nos positions sur cette première question. Nous n'avons pas

vu de proposition, de partie de la proposition actuelle prendre pleinement en compte le point soulevé par la France selon lequel nous n'avons pas vu la prochaine version, mais nous ne voyons aucune modification du rôle du GAC, et nous ne voyons aucune proposition de modification du rôle du GAC.

Je ne pourrais être plus d'accord avec le Portugal. Nous sommes premiers parmi les pairs. Nous souhaitons continuer à l'être. Mais, si je peux me permettre, il existe une sorte de responsabilité en vertu de laquelle le GAC s'est déjà engagé.

Nous avons été mis au défi de relever cet engagement, mais en acceptant les recommandations de l'ATRT1 et de l'ATRT2, nous nous sommes engagés à travailler plus étroitement avec les processus d'élaboration de politiques menés par d'autres SO. Elles sont en charge, aux termes des statuts constitutifs, de l'élaboration de politiques. La ccNSO pour les politiques liées aux ccTLD, et la GNSO pour les politiques liées aux gTLD.

Donc nous nous sommes engagés. Encore une fois, comme je l'ai dit, notre apport est malheureusement assez faible. D'autres tâches nous ont largement occupés. Mais c'est de cette façon que j'imagine que nous pouvons aller de l'avant.

Eu égard à l'exercice de simulation de crises 18, nous avons une lecture peut-être différente de celle des autres. Selon nous, le texte proposé pour l'exercice de simulation de crises 18 n'impose pas au GAC quoi faire, d'une façon ou d'une autre. Notre lecture est la suivante : si vous, le GAC, déterminez, sur le fondement de vos propres

examens, que vous allez modifier votre méthodologie actuelle de développement d'avis consensuels en matière de politique publique, donc si vous changez et passez d'une politique consensuelle au recours à la majorité, alors les statuts constitutifs seraient amendés afin de refléter le fait que la communauté estime que le Conseil d'administration ne devrait être tenu d'attribuer le même poids qu'il attribue actuellement à la politique consensuelle du GAC.

De notre point de vue, il est assez évident que si vous faites cela, alors ça arrivera. Il n'est pas dit que vous ne pouvez pas partager cet avis. Il ne sera juste pas traité de la même façon qu'il l'est actuellement en vertu des statuts constitutifs.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

J'ai l'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le président. La question de la politique publique est prévue au chapitre XI, article A des statuts constitutifs et est aussi prévue dans l'Affirmation d'engagements.

Ce qui se passe se passe en vertu de l'exercice de simulation de crises 18, un paragraphe a été ajouté, la première de toutes les mesures de responsabilité proposées. Une des mesures proposées serait de modifier les statuts constitutifs de l'ICANN (chapitre XI, article 2, point

1j) afin d'essayer de trouver une solution mutuellement acceptable uniquement dans les cas où l'avis du GAC est né d'un consensus. C'est bon.

Dans le paragraphe suivant, le GAC pourrait changer son principe opérationnel 47 pour utiliser le vote à la majorité pour ses avis formels, mais les statuts constitutifs de l'ICANN exigeraient d'essayer de trouver une solution mutuellement acceptable (inaudible). C'est un domaine sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Nous ne voulons pas ajouter dans les nouveaux statuts constitutifs la possibilité pour le GAC de revenir sur sa position. Nous laissons ça ouvert tel qu'il l'est aujourd'hui.

Votre réponse au CCWG a été claire. Vos avis ou les avis du GAC englobent plusieurs catégories, sont consensuels et il existe plusieurs étapes de l'avis. Donc nous ne devons rien ajouter aux nouveaux statuts constitutifs disant que le GAC peut changer sa méthode de travail alors que le principe 47 prône le vote à la majorité. C'est tout ce que nous avons à dire. Autrement, tout a été couvert.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, l'Iran.

J'ai sur la liste l'Espagne, les Pays-Bas et le Brésil, puis après nous pourrons peut-être conclure pour l'instant. Bien sûr, nous continuerons demain car une autre séance est prévue.

Et le Danemark.

Donc au tour de l'Espagne.

ESPAGNE :

Merci, Thomas. Je vais parler en espagnol.

Concernant le thème de la responsabilité de l'ICANN, nous avons été assez actifs depuis le début dans l'ensemble des travaux de ce groupe. Je souhaiterais alors rappeler rapidement ce que nous avons dit en plusieurs occasions lors de la période de consultation publique, notamment le mois dernier, eu égard aux trois questions que notre président nous a si gentiment soumises.

De notre point de vue, nous devons maintenir le statu quo du GAC comme premier parmi les pairs au sein de l'écosystème de l'ICANN. C'est la clé.

Et nous ne devrions pas réduire la capacité du GAC à protéger l'intérêt général eu égard aux politiques publiques

En fait, il s'agit là du concept clé de tout ce processus de responsabilité et de réorganisation de l'ICANN.

Par conséquent, le GAC ne devrait subir aucune perte de légitimité ou de capacité dans sa mission de fourniture d'avis au Conseil d'administration de l'ICANN.

L'exercice de simulation de crises 18 et la valeur fondamentale 11 sont des mesures qui ont été proposées dans les récentes versions de la

responsabilité et elles ne devraient être acceptées, car en aucun cas un gouvernement ne peut accepter d'être limité dans sa capacité à rendre des avis.

La seule limite qui nous est imposée à nous, les gouvernements, est de respecter les lois locales et internationales. Nous ne pouvons être limités par les statuts constitutifs de l'ICANN.

Et quant à l'IRP, nous sommes préoccupés car même s'il a été substantiellement renforcé dans sa dernière version, certaines choses nous inquiètent. Par exemple, la nature contraignante de l'IRP et les résultats de l'IRP pour des parties qui ne sont pas des parties contractantes de l'ICANN. En particulier, les gouvernements. Toutes ces choses devraient être révisées, devraient être améliorées avant de soumettre les propositions de renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, l'Espagne.

Au tour des Pays-Bas.

PAYS-BAS : Oui. Merci, Thomas. Je serai bref.

Je souhaiterais soulever trois points. Tout d'abord, je pense que nous devrions faire la différence entre deux questions. Je trouve que les questions un et deux sont un peu posées de cette façon, d'abord notre rôle en tant que GAC, les pouvoirs dont nous disposons, ou si la

politique publique, l'intérêt public est protégé via les mécanismes. Cela n'implique pas nécessairement un rôle pour le GAC.

Pour nous, les Pays-Bas, c'est le but principal. Responsabiliser l'organisation, la rendre transparente. Cela est-il conforme à nos critères de l'intérêt public ?

Le second point est le rôle du GAC, et je partage l'avis d'autres collègues selon lequel nous ne devrions pas étendre notre rôle consultatif. Cela ne signifie pas que notre avis ne devrait être pris en compte. Je pense même qu'il devrait y avoir des moyens permettant à la nouvelle structure -- car je pense qu'il y aura une structure fondamentale. Si non -- disons que les pouvoirs de la communauté introduiront une autre sorte d'équilibre des pouvoirs. Le Conseil d'administration aura à présent non seulement son obligation fiduciaire mais également une obligation communautaire, si on peut la désigner ainsi.

Cela signifie qu'il modifiera la culture de l'ICANN de façon positive.

Et mes premières pensées sont les suivantes, alors qu'à présent on se contente de rendre des avis au Conseil d'administration, il devrait aussi exister des façons de rendre des avis sur des procédures décisionnelles dans le cadre, par exemple, de cet espèce de conseil de supervision qui pourrait détenir ces pouvoirs de la communauté.

Car le Conseil d'administration ne sera plus uniquement le centre des pouvoirs du processus décisionnel de l'ICANN.

Donc il est probable que le GAC recherche des façons de renforcer la portée de ses avis et de rendre des avis non seulement au Conseil d'administration mais aussi en prévision de décisions importantes relatives à ces cinq pouvoirs de la communauté.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, les Pays-Bas. Il s'agit en fait d'un élément intéressant qui a été mis sur la table avant que je ne le mette moi.

J'ai le Brésil et le Danemark.

BRÉSIL :

Merci, Thomas, et merci pour nous avoir donné encore une fois la possibilité de rappeler, disons, certaines de nos positions historiques sur des sujets donnés. Et permettez-moi de rappeler à mes collègues du GAC que nos commentaires ont également été fournis sous forme écrite au CCWG lors de la période de consultation publique.

Comme je l'ai dit, nous pensons qu'au sein de la structure actuelle de l'ICANN, la pertinence du rôle des gouvernements n'a pas été adéquatement reconnue. Et donc nous ne pensons pas que nous sommes premiers parmi les pairs sans respect des positions exprimées, mais nous ne pensons pas cela car nous ne rendons que des avis. Nous avons dit cela à plusieurs reprises.

Et c'est pourquoi, par conséquent, le soutien au sein du nouveau cadre de responsabilité de l'ICANN implique une participation plus

déterminante des gouvernements qui dépasse le simple rôle consultatif attribué aujourd'hui au GAC.

Ce que j'essaie de dire c'est que nous pensons que les considérations en terme de politique publique ont une plus grande influence sur l'ensemble du processus décisionnel de l'ICANN.

Et, pour être plus précis, nous pensons que des dispositions judicieuses devraient être adoptées afin de veiller à ce que les différents groupes de parties prenantes puissent participer aux nouveaux mécanismes sur un pied d'égalité.

Toutefois, au vu du statut juridique actuel de l'organisation, nous savons tous, nous estimons que les difficultés peuvent empêcher les gouvernements, dans cette situation, de participer de façon représentative à ces nouveaux mécanismes.

Et permettez-moi, avant de conclure, de répéter ce que nous avons dit plusieurs fois, que nous pensons que, si aucune solution juridique qui permettrait aux gouvernements de s'associer à de tels mécanismes sur un pied d'égalité n'est proposée, que la légitimité de l'ensemble de l'exercice sera en danger. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Désolé. Je prends juste des notes. Donnez-moi encore une seconde.

Le prochain sur la liste est -- où est ma liste ? Le Danemark et je pense qu'après nous clôturerons. Nous avons l'Italie et -- puis nous clôturons la liste pour aujourd'hui. Nous poursuivrons ces discussions

demain matin. Donc ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas eu la chance de prendre la parole.

Le Danemark puis l'Italie. Et j'espère que l'on pourra clôturer tout ça. Nous devons clôturer tout ça car nous tenons une autre séance par la suite. Veuillez être brefs. Merci.

DANEMARK :

Merci, Thomas.

Nous partageons l'idée qui a été émise par d'autres, à savoir que le GAC ne devrait pas étendre le rôle consultatif eu égard au rapport. Nous n'avons pas lu la proposition posée sur la table qui sera amendée par le CCWG et qui limite la possibilité pour le GAC de donner des avis. Ce qui est proposé et ce avec quoi je suis d'accord est que le Conseil d'administration ait seulement un rôle spécial lors de la prise en compte des avis du GAC lorsqu'il s'agit d'avis consensuels. Nous estimons que cela est raisonnable. Cela a été soulevé lors des discussions visant à savoir s'il pourrait y avoir une capture dans les dispositifs à venir. Et nous pensons, d'un point de vue danois, qu'il est très important que personne, aucun individu, aucune organisation, ou même aucun gouvernement, ne puisse capturer l'organisation à l'avenir. C'est pourquoi nous estimons qu'il est important que conserver la règle selon laquelle le Conseil d'administration doit seulement prendre en compte les avis du GAC lorsqu'il s'agit d'avis consensuels. En fait, nous pensons qu'il est très important de s'en tenir aux règles consensuelles. Rien d'autre dans les valeurs fondamentales ne constitue une limite. Nous avons vu que, bien

évidemment, le Conseil d'administration doit rester dans les limites des valeurs fondamentales et de la mission. Il doit obéir aux dispositions contenues dans les valeurs fondamentales et la mission, même si le gouvernement pourrait proposer d'autres suggestions. Je pense qu'il s'agit là de son devoir.

Pour en revenir à la nouvelle structure, je pense qu'elle est importante et je pense que les Pays-Bas ont indiqué que nous essayons de penser à la façon dont le GAC pourrait donner des avis dans le cadre d'une nouvelle structure, qu'il s'agisse d'une structure fondée sur l'adhésion ou d'une structure prônant le modèle AC/SO. Comment donner vos avis de la meilleure façon qu'il soit dans le cadre de cette nouvelle structure. Il me semble qu'il est important d'examiner cela. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Danemark. Au tour de l'Italie, puis on s'arrêtera là.

ITALIE : Merci, monsieur le président. L'Italie est d'accord avec les observations de ses collègues français, portugais et espagnol. Nous apprécions tous les efforts réalisés par le CCWG afin de renforcer la responsabilité de l'ICANN. Mais nous estimons que d'autres mesures doivent être adoptées afin d'arriver à une solution satisfaisante. Nous pensons qu'il n'est pas très judicieux de réfléchir au rôle du GAC sans avoir une définition précise de sa mission. Et nous sommes d'avis que la proposition actuelle limite la mission du GAC. Et c'est quelque

chose que nous devrions changer lors de la prochaine version du document. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci beaucoup pour cet échange engagé. Nous allons mettre un terme à cette discussion et reprendre demain après l'échange avec le Conseil d'administration.

Nous allons maintenant passer au point 22 de l'ordre du jour, à savoir une discussion sur la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau censée se tenir au Maroc en mars prochain, début mars. Nous avons ici une personne importante, le représentant du Maroc. Je ne vous vois pas. Merci, Redouane. Allez-y, s'il vous plaît.

MAROC :

Merci beaucoup, monsieur le président. Tout d'abord merci pour me permettre de diffuser auprès de mes collègues du GAC un aperçu et des informations préliminaires concernant le processus préparatoire de la réunion gouvernementale de haut niveau qui se tiendra à Marrakech en mars 2016.

Tout d'abord un récapitulatif, en mars 2015, le gouvernement marocain a officiellement fait part, lors de la visite du PDG de l'ICANN, de sa volonté d'accueillir la réunion gouvernementale de haut niveau à Marrakech. Il s'agira de la première réunion gouvernementale de haut niveau dans un pays en développement et en Afrique qui se tiendra lors de la 55e réunion de l'ICANN.

J'ai déjà diffusé les informations au président et aux membres du GAC afin de garantir une préparation précoce et efficace de la réunion. Je souhaiterais remercier tous mes collègues pour m'avoir soutenu et pour leur disponibilité afin de faire de cet événement une vraie réussite. Je souhaiterais également remercier le secrétariat de l'ICANN et le secrétariat du GAC pour leur aide et leur soutien.

Nous savons que la réunion gouvernementale de haut niveau a pour but de favoriser le soutien et l'engagement des gouvernements à l'égard du GAC et se tient en réponse à la recommandation 14 de l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence. C'est l'occasion parfaite pour aborder et mettre en avant des questions importantes du point de vue des gouvernements eu égard à la gestion des ressources critiques d'Internet et au rôle des gouvernements dans un environnement multipartite.

Deux réunions gouvernementales de haut niveau se sont déjà tenues à Toronto en 2012 et à Londres en 2014. Ces deux réunions de haut niveau ont été utiles et bénéfiques. Et je suis sûr que la prochaine réunion s'inspirera des enseignements tirés des précédentes réunions.

Étant donné la relative inexpérience de ce processus, la première question, qui nous paraît évidente, a trait à la substance, à l'opportunité, aux objectifs, à l'ordre du jour et aux résultats, puis par la suite aux aspects liés à l'organisation et à la logistique.

Je vais alors essayer de faire rapidement la lumière sur certains de ces éléments.

Pour le Maroc, la réunion gouvernementale de haut niveau est une forme de réunion de sensibilisation visant à encourager les hauts fonctionnaires à intégrer autant d'avis que possible, notamment des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. C'est l'occasion d'avoir un échange sur les évolutions récentes au sein de l'ICANN concernant le processus après-transition et les défis qui s'annoncent, et d'entendre les opinions de hauts fonctionnaires issus de gouvernements et d'OIG sur la plus grande reconnaissance de l'importance de la contribution du GAC à l'ICANN. Troisièmement, il s'agit d'un moyen de faciliter l'échange d'opinions sur un certain nombre de questions et de développements clés liés au rôle du GAC et aux méthodes de travail.

Enfin, c'est l'occasion de poursuivre les discussions sur de nouvelles approches collaboratives qui aideront à renforcer les capacités, à favoriser la croissance et à généraliser les avantages liés à l'économie numérique dans les pays en développement dotés de ressources et d'une expertise limitées.

Le second point concerne l'ordre du jour. Nous souhaitons nous inspirer des précédentes réunions gouvernementales de haut niveau, mais il faut remettre la réunion dans son contexte. Nous espérons que l'ordre du jour se déroulera sans heurts et sera bien géré car il s'agit d'une réunion d'un jour. L'ordre du jour dépendra de l'équipe dont nous allons convenir. Concernant l'équipe, je souhaite placer la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau à Marrakech dans une optique d'examen des questions stratégiques débattues avec le GAC en matière de responsabilité, mais surtout dans une optique

d'examen plus général de la gouvernance de l'Internet, d'examen des questions de développement relatives à la gestion et la coordination du système des noms de domaine, et aussi d'examen des questions de sécurité.

J'ai le sentiment que si l'on aborde ou l'on parle de questions techniques, il n'est pas très judicieux de faire venir des ministres à Marrakech. Donc le véritable enjeu est de disposer d'un ordre du jour attirant, inclusif et important, qui fait la différence, et qui arrive à convaincre suffisamment de personnes de venir à un événement de ce niveau.

De manière informelle, j'ai commencé à mener, avec certains collègues du GAC et certains dirigeants de l'ICANN, des consultations préliminaires afin d'identifier les questions stratégiques clés devant être débattues, puis en me basant là-dessus, j'ai consulté mes collègues du GAC via notre président afin de concrétiser la portée de la réunion ainsi que son programme.

À cet égard, je suggère que l'on s'entende à Buenos Aires sur la formation d'une équipe de travail chargée de développer l'ordre du jour et de le soumettre au président du GAC bien avant la réunion de Dublin. Et qu'attend-on en termes de résultats ? Je pense que la réunion devrait conduire à l'adoption d'une déclaration commune ou d'un communiqué sous sa responsabilité afin de capturer l'essence de ces discussions et de tirer des conclusions et recommandations.

Nous ne nous attendons pas à ce que le document final soit un texte négocié. Toutefois, nous pensons que, au vu des longs débats et du

niveau de participation, les produits finaux pourront être partagés via le secrétariat de l'ICANN avec d'autres OIG et forums en tant que contribution générale du GAC et de l'ICANN dans le cadre de différents processus multilatéraux sur la gouvernance de l'Internet. J'espère que le document de Marrakech constituera un véritable apport au suivi des prochains événements multilatéraux, par exemple le FGI au Brésil, le sommet mondial sur la révision de l'Internet Society, qui aura lieu lors de l'assemblée générale des Nations unies, et aussi le sommet sur les objectifs de développement durable.

Permettez-moi d'évoquer à présent le processus préparatoire. Au niveau national, nous avons établi une communauté nationale comprenant toutes les parties prenantes afin d'assurer le suivi du processus préparatoire de la réunion de l'ICANN ainsi que de la réunion gouvernementale de haut niveau. Nous allons essayer de faire en sorte de rédiger et d'envoyer le plus vite possible une lettre signée par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Économie numérique, avant la réunion de Dublin. Comme vous le savez, juillet et août sont synonyme de vacances. Donc nous pourrions débiter les travaux à la mi-septembre.

Nous souhaitons utiliser notre réseau diplomatique ici et à l'étranger. Cela sera d'une importance vitale afin d'assurer la participation des hauts fonctionnaires en expliquant les objectifs et l'utilité de la réunion ainsi que les raisons d'y assister. Nous pensons que les membres du GAC ont un rôle à jouer dans la sensibilisation des ministères et agences nationales. Nous sommes en contact étroit avec les fonctionnaires de l'ICANN afin de garantir la participation du

leadership de l'ICANN, en la personne du PDG et du président du Conseil d'administration, aux réunions de haut niveau. Et nous espérons également que le ministre hôte, M. Alami, présidera la réunion de haut niveau avec le soutien du président du GAC en tant que vice-président.

Depuis mars dernier, nous avons commencé nos consultations avec le soutien des fonctionnaires et du personnel de l'ICANN et du secrétariat du GAC afin de préparer la réunion et les aspects financiers y afférents.

En outre, j'ai eu de nombreux contacts lors de cette réunion avec le secrétariat de l'ICANN et le secrétariat du GAC, et nous apprécions énormément leur engagement et leur soutien. Nous poursuivrons nos discussions relatives aux aspects liés à l'organisation et à la logistique lors des semaines à venir.

Nous espérons pouvoir compter sur le soutien continu de l'ICANN et proposer une aide financière pour qu'un certain nombre de participants puissent se rendre à Marrakech et, plus généralement, puissent profiter pleinement de la réunion.

Merci beaucoup, monsieur le président. Nous nous arrêtons là et souhaiterions entendre les feedbacks de nos collègues. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci beaucoup, Redouane. Je pense que votre déclaration montre que vous avez été particulièrement actif et que vous avez fait un effort afin de dégager une vision claire de vos attentes sur la valeur ajoutée

de cette réunion, mais aussi que vous avez déjà commencé à décortiquer les aspects liés à la logistique et autres travaux préparatoires, ce qui pour moi est un signe de votre engagement à nous organiser une réunion utile et significative. Donc je souhaiterais, au nom de tous, si je ne m'abuse, vous remercier du travail que vous avez déjà amorcé.

Je vais donner la parole aux intervenants ici présents afin qu'ils nous fassent part de leurs commentaires. Je ne sais pas s'il serait judicieux de séparer les questions liées au timing et à la logistique et celles portant sur un sujet de fond. Mais, comme il nous reste encore environ 15 minutes, je pense que tout commentaire, à ce stade, est bon à prendre.

Et je voudrais juste signaler que je pense qu'il est judicieux et opportun que vous proposiez de former une équipe préparatoire ici à Buenos Aires, équipe qui commencerait à travailler sur les aspects liés à la logistique ainsi que sur d'autres questions afin qu'idéalement nous disposions d'un projet de programme et d'ordre du jour de la réunion accepté par le GAC à Buenos Aires -- à Buenos Aires -- à Dublin. Ce changement constant de sites est assez -- de sorte que nous pourrions peut-être envoyer des invitations de type « Date à retenir » dès à présent ou avant la pause estivale, et cette invitation comprendrait le programme articulé autour de Buenos Aires.

La salle vous appartient. N'hésitez pas à poser des questions ou à faire part de vos commentaires.

J'ai l'Indonésie et après M. Chen Chung Shu. L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci, monsieur le président. Tout d'abord, tous nos remerciements au gouvernement marocain qui s'est proposé pour accueillir la réunion de haut niveau de la 54e, 55e réunion de l'ICANN. Je m'embrouille avec les chiffres.

Et, monsieur le président ainsi que nos collègues du Maroc, je pense que la réunion de haut niveau au Maroc sera très importante -- le SMSI, par exemple. D'ici mars 2016, nous connaissons la décision de la NTIA. Il est très probable que le SMSI se prolonge après la prochaine réunion de l'AGNU à New York.

Je ne sais pas ce que l'ICANN -- peut-être que Fadi fera encore partie de l'ICANN. Je veux juste m'assurer de cela, monsieur le président.

De par les importantes activités menées avant Marrakech, cette réunion sera très importante.

À présent, quelques points d'amélioration que je souhaiterais commenter -- pour renforcer l'importance de la réunion, indépendamment des décisions de la NTIA ou de la proposition de l'ICG, etc., espérons qu'à Marrakech nous pourrions arriver à une sorte d'engagement de la part de tous les gouvernements selon lequel nous représentons vraiment un monde, un Internet. Nous ne voulons pas répéter ce qui s'est produit dans le système de navigation, le système de navigation mondial. Un monde, de nombreux systèmes de navigation mondiaux. Nous voulons un monde, un Internet. Et de ce fait nous souhaitons arriver à un système Internet mondial

indépendant, un système de gestion multipartite. Et c'est le genre d'engagement auquel nous souhaiterions arriver lors des réunions de haut niveau.

Et donc tous ensemble, nous devons travailler sur l'ordre du jour, etc. Et l'Indonésie est prête à soutenir le GAC marocain afin d'établir l'ordre du jour. Car l'Indonésie estime que cette réunion de haut niveau pour l'Internet est extrêmement importante et souhaite s'assurer de son succès.

À présent, nous devons connaître de nombreux détails par la suite, par exemple du point de vue de la logistique, du point de vue administratif, l'invitation devrait venir du ministre, par exemple, comme pour la réunion de l'ICANN qui s'est tenue à Londres. Et quelle forme prendrait la déclaration, la déclaration finale comme celle de Londres, lors de l'initiative NETmundial, lors du dernier GCCS, par exemple. Aucune déclaration n'a été signée. Mais il y a une déclaration de haut niveau, une déclaration non signée ou le résumé du président. Voilà le genre de choses que nous devons achever avant de décider cela lors de la prochaine réunion qui se tiendra à Dublin. Ce genre de choses que nous souhaiterions savoir -- que nous souhaiterions déterminer.

Et, d'un point de vue administratif et logistique -- et -- mais sur le fond, je pense que nous devons nous assurer que notre système Internet sera toujours opérationnel pour les nombreuses années à venir. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci.

Au tour de M. Chen Chung Shu.

CHEN CHUNG SHU : Merci, monsieur le président. Tout d'abord, nous espérons que la réunion gouvernementale de haut niveau qui se tiendra au Maroc l'année prochaine sera couronnée de succès ; nous avons hâte d'y être.

Nous apportons tout notre soutien à la tenue d'une réunion gouvernementale de haut niveau visant à sensibiliser à ce qui se passe au sein d'une communauté Internet au niveau des hauts fonctionnaires issus d'autant de gouvernements qu'il y a de membres du GAC.

Pourtant, nous devons garder à l'esprit l'objectif de base ou le résultat concret que nous souhaitons atteindre via la tenue d'une telle réunion de haut niveau. Comme nous le savons tous, il n'est pas réaliste d'espérer qu'une discussion de fond se tiendra lors de la réunion gouvernementale de haut niveau.

Toutefois, une telle réunion implique qu'un gros travail de coordination et d'organisation soit effectué en amont. Il existe des mécanismes grossiers tels qu'un guide (inaudible) pour la réunion gouvernementale de haut niveau qui prévoit que le GAC consacrer une partie de sa réunion à débattre du déroulement de la réunion gouvernementale de haut niveau en termes d'assistance et de résultats. Nous estimons que cela ne suffit pas.

À mon humble avis, une révision des mécanismes d'évaluation devrait être mise en place afin de vérifier s'il est effectivement utile d'organiser un tel événement tous les deux ans. En bref, je pense que le mécanisme de révision existant pour la réunion gouvernementale de haut niveau pourrait devoir être amélioré afin que la question de tenir ou pas une réunion gouvernementale de haut niveau ne se pose plus à l'avenir. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Au tour de la Thaïlande.

THAÏLANDE : Je souhaiterais soulever certains points de base depuis la dernière réunion gouvernementale de haut niveau. Nous avons quelques difficultés -- je ne fais pas référence à Londres en particulier. Mais en plusieurs occasions -- l'information concernant quel ministre doit être invité nous arrive tard. J'ai également discuté avec Olof des possibilités de fixer les dates auxquelles les membres du GAC devraient indiquer à quel ministre la lettre devrait être envoyée. Et nous devons renforcer la coordination. Et -- nous devons aussi rédiger une lettre d'information et régler certaines questions car par le passé cette lettre n'a parfois pas été envoyée au ministre concerné et il nous a fallu plus d'un mois pour s'en rendre compte.

J'estime donc que cette fois-ci, si le secrétariat du GAC pouvait aider à mettre à jour les informations relatives aux invitations et à

coordonner, je veux être sûr de pouvoir organiser le déplacement du ministre à temps. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, monsieur le président. Je souhaitais juste remercier, au nom du gouvernement américain, la générosité du gouvernement marocain qui s'est proposé pour accueillir la troisième réunion de haut niveau. Nous sommes ravis d'annoncer notre participation et de contribuer de quelque façon que ce soit afin que cette réunion de haut niveau soit un véritable succès, ce dont je ne doute pas.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

L'Égypte.

ÉGYPTE : Merci. Encore une fois merci au Maroc pour avoir proposé d'accueillir cette réunion et également pour avoir suggéré de créer un groupe de travail qui se chargera de son organisation. Je pense que cela sera très utile.

Aussi souligner ce que l'Indonésie a évoqué eu égard aux délais. Et enfin, faire part de notre volonté et notre engagement à apporter notre soutien de quelque façon que ce soit afin que cette troisième réunion soit un succès.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Oui. Merci, monsieur le président, et merci à vous, le Maroc, pour la mise à jour. En temps opportun, comme vous dites, afin que l'on dispose d'assez de temps avant l'événement pour le préparer efficacement.

J'approuve également ce que vous avez dit, monsieur le président, comme quoi il nous incombe en tant que membres du GAC de signaler cela maintenant, à ce stade, avant d'envoyer les invitations officielles à nos administrations respectives.

Et je souhaiterais juste mettre en avant une éventuelle difficulté que l'on rencontre souvent lors de ces événements relatifs à l'Internet. Au sein des administrations, on ne sait pas toujours quel ministre ou haut fonctionnaire sera la personne la mieux placée afin d'y assister alors que sont en train d'être définis les sujets et les principales questions de haut niveau à aborder.

Maroc a mentionné, à juste titre, les objectifs de développement durable et le fait de veiller à ce que les avantages de la société de l'information bénéficient aussi aux pays en développement et aux petits États insulaires, etc. Il s'agit là d'une question relativement importante qui intéressera peut-être plus d'un ministre ou plus d'une administration.

Je suis donc ravi d'apporter ma contribution à un groupe de travail afin de débiter les travaux d'élaboration de l'ordre du jour et d'identification des questions de haut niveau, débats auxquels les administrations du monde entier apporteront leur contribution. C'est aussi l'occasion de tendre la main aux gouvernements ne participant pas à l'ICANN via le Comité consultatif gouvernemental. On chiffre environ à 40 le nombre de ces gouvernements dans le monde. C'est donc l'occasion de faire cet effort supplémentaire afin d'atteindre ces gouvernements.

Voilà mes réflexions initiales.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, le Royaume-Uni. J'ai l'Iran et la Namibie.

IRAN : Merci, monsieur le président. La formation d'un groupe de travail est une bonne suggestion. Nous devrions peut-être l'envisager, et nous devrions peut-être attribuer cette tâche au Maroc. Un individu qui

propose de former un groupe de travail devrait prendre les devants. Et je pense que toutes ces discussions seront menées au sein du groupe de travail. Qui inviter, quel est l'ordre du jour, quels résultats attendre de cette réunion, etc. Je pense que bien heureusement le Maroc a pris note de tout cela. Mais je suggère que le groupe prenne en considération le fait que nous devrions utiliser les expériences accumulées au cours de la dernière réunion de Londres, qui s'est bien déroulée et n'a pas été confrontée à de grosses difficultés, car personnellement j'ai mes doutes concernant le rapport de la réunion. Élaborer le rapport de la réunion est une tâche ardue. Mais le rapport du président sur les discussions du président, c'est autre chose. Il pourrait être présenté comme le rapport en cours d'élaboration du président. Mais ce sont des choses que le groupe de travail devra examiner.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, l'Iran.

La Namibie, et je pense que nous devons conclure, et nous continuerons sur ce groupe tel que suggéré. Qu'on l'appelle groupe de travail ou par un autre nom importe peu, mais nous devons commencer maintenant ou continuer à aller de l'avant.

La Namibie.

MAROC :

Merci beaucoup, monsieur le président. Je veux remercier tous mes collègues pour leurs apports et avis positifs.

Comme l'Iran l'a proposé, nous nous porterons volontaires pour présider ce groupe avec d'autres collègues afin de dégager les questions à aborder et de faciliter la préparation de l'ordre du jour et des lettres.

Et concernant la question de savoir à qui envoyer les invitations, je pense que le secrétariat de l'ICANN et le secrétariat du GAC peuvent fournir une liste, mais les membres du GAC peuvent également nous aider afin d'envoyer les lettres aux ministres concernés. Et nous continuerons à informer les membres du GAC au sujet de cette réunion lors des réunions de Dublin ou avant via e-mail. Et encore une fois, merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci beaucoup, et merci encore pour votre engagement et tout le travail que vous avez effectué et tout le travail que vous effectuerez à l'avenir.

Sur ce, je souhaiterais mettre un terme à cette séance sur la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau, ce qui nous amène au dernier point de l'ordre du jour, le point numéro 23, à savoir la préparation de la réunion avec le Conseil d'administration.

Si je me souviens bien, nous avons déjà envoyé l'ordre du jour préliminaire au Conseil d'administration, car on nous l'a demandé, mais cette version ne doit en aucun cas nous limiter quant aux points

de l'ordre du jour. Ce n'est qu'une suggestion. Nous avons une heure pour parler de cela, pour modifier l'ordre du jour, pour ajouter des éléments dont nous avons discutés ici au cours de la réunion, mais aussi d'autres points que vous souhaiteriez voir sur l'ordre du jour de la réunion avec le Conseil d'administration.

La liste pourrait être longue, nous devons peut-être établir une hiérarchie des questions. La salle vous appartient.

Voilà ce qui a été initialement proposé pour entamer une discussion.

J'attends vos commentaires et propositions.

Je vois la Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci, monsieur le président. Chers collègues, la Commission de l'Union africaine souhaiterait ouvrir un débat ou demander une mise à jour eu égard à la délégation .AFRICA.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. C'est une question que nous avons déjà soulevée précédemment. Je trouve cela normal d'engager un débat, ou au moins de demander une mise à jour. Je vois que certaines personnes approuvent. Nous demandons donc que cette liste...

On vient de me dire que nous avons reçu une lettre que nous vous transmettrons sur les sauvegardes -- vous la recevrez. Cela n'a rien à

voir avec cela à présent, mais gardez un œil sur votre boîte de messagerie. Nous avons reçu une lettre du Conseil d'administration sur les sauvegardes. Comme c'est une question inscrite à l'ordre du jour de demain, au moins cela a été proposé, cela vaut probablement la peine de le prendre en compte.

Est-il possible de l'afficher sur l'écran de sorte que nous puissions le modifier et procéder à des ajouts ? Ça serait bien, si c'est possible. Sinon, on fera sans.

Le Royaume-Uni souhaitait dire quelque chose.

Merci, Mark. Allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci, monsieur le président. Lors de notre précédente discussion sur ce qui s'est passé avec les évaluations de la priorité à la communauté, je pense que nous sommes tombés d'accord sur le fait que nous soulèverons cela avec le Conseil d'administration au vu de l'avis que nous avons rendu précisément sur les mécanismes d'appel et de la réponse que nous avons reçue, à savoir un rejet. Donc déjà ça.

Et plus généralement sur la question de transmettre au Conseil d'administration notre sentiment selon lequel l'ensemble du processus d'évaluation de la priorité à la communauté devrait être réorienté de façon à promouvoir l'intérêt public via un processus qui ne constituera pas un obstacle ou un défi pour les communautés mais un processus utile servant l'intérêt public. Et je suis sûr que cela trouvera un écho auprès du Conseil d'administration et de la

communauté. Et peut-être que ce dialogue est l'occasion, en quelque sorte, d'engager le dialogue de cette façon.

Donc voilà ma proposition d'ajout.

Je vois qu'il y a une requête concernant le dernier point eu égard à la révision du SMSI+10. Nous avons reçu une note de la GSE, et je ne sais pas quelle sera son utilité lorsque des questions critiques seront soulevées afin d'insister sur des questions de fond présentant un intérêt pour nous. C'est peut-être alors une note facultative, voir à oublier au vu des contraintes en termes de temps imposées par la réunion même.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, le Royaume-Uni.

Concernant la discussion relative aux candidatures de la communauté, il me semble que nous avons convenu que cela serait ajouté à l'ordre du jour de la session y afférente. Tom prend des notes. L'écran sera modifié, vous allez avoir la liste dont nous avons discutée.

Suivant. Peut-être donner un feedback sur la proposition du Royaume-Uni afin soit de supprimer la discussion sur le SMSI+10 soit au moins de lui accorder le niveau de priorité le plus faible. Donc si cela vous va, on pourrait utiliser le temps pour traiter d'autres points.

Prochains sur la liste, la Commission européenne et les États-Unis.

COMMISSION EUROPÉENNE : OK, merci beaucoup, monsieur le président.

J'allais dire plus ou moins ce que le Royaume-Uni a dit sur le processus CPE. Je pense que dans ce contexte, il est peut-être utile de dire oralement au Conseil d'administration, de lui rappeler les motivations et les justifications de certaines des questions soulevées dans le communiqué, car j'ai compris que cela faisait partie du processus. Vous souhaitez indiquer au Conseil d'administration pourquoi certaines questions et certains aspects sont soulevés dans le communiqué. Et donc eu égard aux sauvegardes et aussi dans le contexte du processus CPE, ce que le Royaume-Uni vient de soulever, je pense qu'il est important et utile de rappeler oralement au Conseil d'administration le contexte général, puis de dire que le communiqué contient des précisions.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, la Commission européenne.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, monsieur le président. Je serai ravi d'accepter la suggestion du SMIS+10, nous pourrions manquer de temps, pour être franc. Et juste une clarification et peut-être une légère modification à ce que propose le Royaume-Uni et à ce que semble approuver la Commission, à savoir

s'en tenir à l'avis du GAC qui a déjà été accepté plutôt que de suggérer une réorientation à ce moment du programme des nouveaux gTLD.

Je pensais que nous avions convenu il y a un certain temps que les questions que nous avons identifiées et qui avaient rencontré certaines difficultés au cours de ce processus seraient en fait mises tout en haut de la liste pour des discussions lors de futures séries, ce qu'en fait nous avons déjà commencé à faire. Plusieurs groupes de travail ont été formés sur ces sujets.

Je trouverais cela bizarre de suggérer maintenant une réorientation de ce qui est déjà en route. Donc il me semble que nous avons eu ces discussions.

Je suis donc très heureux que le Royaume-Uni se charge de rappeler en notre nom ce dont nous avons déjà convenu eu égard aux candidatures de la communauté, mais de ne pas aller plus loin.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci, les États-Unis. Cela est noté.

D'autres propositions ? L'Iran.

IRAN : Merci, monsieur le président. Vous avez huit questions et 60 minutes. Donc nous devons trouver une façon de nous arranger, histoire de ne pas traiter seulement une ou deux questions en une heure. Vous

pourriez peut-être vous concentrer sur des questions revêtant davantage d'intérêt pour le GAC et non pour la transition des fonctions IANA. Nous avons entendu le Conseil d'administration lors de la présentation. Nous pourrions peut-être commencer par une catégorie plus basse avec d'importantes questions sur le GAC. C'est vraiment pour vous, et rappelez peut-être à toutes les personnes traitant de cela de le soulever, de consacrer un certain temps à chaque question.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. Cela est noté.

En fait on pourrait -- deux logiques possibles. Nous pouvons commencer avec ce qu'on estime être le plus urgent, ou nous pouvons commencer par des sujets pour lesquels les discussions risquent d'être brèves. Nous souhaiterions transmettre un message ou obtenir une réponse et passer à la suite. Donc il y a deux façons de répartir le temps, on peut utiliser par exemple le temps qui reste pour échanger sur la supervision et la responsabilité et traiter avant des points limités, pas en importance mais en temps de discussion, si c'est ce que vous suggérez. Je pense que ça serait logique.

Permettez-moi de poser une question. Cette liste est-elle complète ou y a-t-il quelque chose à ajouter ? Puis nous pourrions avoir un échange rapide sur la priorité ou...

Des éléments manquent-ils ? Y a-t-il quelque chose que vous souhaiteriez ajouter à cette liste ?

De mon point de vue, elle est déjà assez longue, donc si rien n'est soulevé, je pense que nous avons assez de questions sur lesquelles échanger.

En termes d'ordre, nous pourrions placer -- préciser au Conseil d'administration que les points prévus en dernier sur la liste ne sont pas forcément moins importants, mais nous pourrions envisager de placer la discussion, un échange sur la transition de la supervision et la responsabilité de l'ICANN à la fin afin de réduire le temps restant à ce moment-là là-dessus.

Cet ordre vous semble-t-il raisonnable ou devrions-nous changer certaines choses ?

OK. Juste un point à préciser de mon côté. Les noms de pays et de territoires au second niveau. Sommes-nous sûrs de ce que cela signifie, ce dont nous allons débattre à cet égard ?

Quelqu'un pourrait-il au moins m'aider ?

Oui, l'Iran.

IRAN :

Merci, monsieur le président. Lors de la précédente réunion avec le Conseil d'administration, nous avons au moins discuté de ce que nous voulions soulever eu égard à chaque question et demander aux personnes à l'origine de chaque question de s'y préparer. Vous commencez par présenter la question et vous identifiez la personne à l'origine de chaque question afin qu'elle la pose ou que vous la posiez

vous-mêmes. Mais comme vous l'avez dit, il conviendrait d'avoir une présentation claire de chaque question. On ne peut dire .AFRICA puis demander au Conseil d'administration d'aborder ce sujet. Nous devons indiquer quelles sont les questions ou les inquiétudes, donc soit quelqu'un s'en charge soit vous le faites vous-mêmes.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci pour cette précision. Je me rallie à votre remarque. On pourrait implicitement supposer qui commencera, et ce ne sera pas nécessairement moi. Il ne s'agit pas d'un échange entre le président du GAC et le Conseil d'administration. C'est un échange entre le GAC et le Conseil d'administration. Donc je n'ai aucun problème à ce que l'on indique clairement qui commencera la discussion sur chacun des points. On pourrait peut-être ajouter cela, au moins en interne pour nous, à cette liste. Cela pourrait nous aider à voir les choses plus clairement.

Avant de donner la parole à l'Espagne, concernant les évaluations de la priorité à la communauté, nous supposons que le Royaume-Uni, qui a à l'origine soulevé ce sujet, commencera, OK ? .AFRICA, ça sera la Commission de l'Union africaine. Les sauvegardes des nouveaux gTLD, l'UE et/ou les États-Unis s'en chargeront ? L'UE ? OK. Merci.

Les noms de pays et de territoires au second niveau, qui s'en charge ? L'Espagne ? OK.

Les révisions du programme des nouveaux gTLD ? Moi-même ? OK.

Très bien.

de l'ICANN ? La transition de la supervision des fonctions IANA et la responsabilité

Oui, l'Iran.

IRAN : Je peux me charger de cela.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci.

Devrions-nous confier cela à l'un des deux membres du GAC chargés de la transition de la supervision ?

J'ai entendu que la Norvège s'est proposée. (Rires) Donc vous aussi vous l'avez entendu.

OK. Elle approuve.

IRAN : À condition que vous disiez CWG et pas CVG.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Eh bien, c'est la diversité culturelle. Je pense que l'on comprend à quoi elle fait référence lorsqu'elle dit CVG.

Très bien. L'Espagne, souhaitez-vous commenter la question que j'ai posée ? OK. Merci beaucoup.

ESPAGNE : J'imagine qu'il s'agit d'informer le Conseil d'administration du développement du tableau faisant part des requêtes des membres du GAC devant être notifiées ou des dérogations devant être notifiées car nous avons promis à Singapour que nous développerons cette base de données. Il me semble qu'il s'agit d'un point d'information.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. C'est logique.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, monsieur le président.

Je souhaiterais que l'on me précise quelque chose, quelle est la principale idée directrice ou le principal message eu égard à la responsabilité dont nous avons fait part lors de la réunion avec le Conseil d'administration ?

Nous sommes tous en train d'explorer ce qui se passe, une situation fluide. J'ai expliqué plus tôt que j'ai engagé un processus qui va au-delà de Buenos Aires mais s'arrête à Paris.

Donc peut-être qu'il s'agit d'une question à poser à l'Iran, quelle est votre intention ? J'aimerais le savoir, à ce stade. Je ne suis pas très clair.

Pardonnez-moi si j'ai manqué ce --

CHAIR SCHNEIDER : Merci.

ROYAUME-UNI : -- qui a été dit précédemment. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Avant de donner la parole à l'Iran, je pense que nous n'avons pas nécessairement à faire passer de message. Il peut juste s'agir d'un échange, comme d'autres auparavant, un échange avec le Conseil d'administration, un échange d'informations pour savoir où on en est, ce dont on discute, poser des questions au Conseil d'administration pour savoir comment il voit les choses, etc. Mais oui, peut-être, l'Iran, si vous avez des idées concrètes, veuillez nous les faire partager.

IRAN : Comme vous l'avez dit, échange de vues avec le Conseil d'administration. Nous soulèverons la question selon laquelle en vertu du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, plusieurs mesures sont proposées : l'autonomisation de la communauté, les mécanismes de révision indépendante, une sorte de mise en

application de ces derniers, parmi lesquels l'adhésion, qu'il s'agisse de l'adhésion volontaire ou (inaudible) de l'adhésion ou du modèle d'adhésion. Je souhaiterais savoir les avis du GAC, pardon du Conseil d'administration, eu égard à l'une de ces deux adhésions. Et leur complexité et leur implication pour le Conseil d'administration. Afin de préciser quelle est la conséquence de cela à l'heure actuelle, en prenant en compte le fait que l'un des principaux éléments qui a entraîné de grandes difficultés pour l'association constituée a déjà été supprimé.

Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci. L'Allemagne, vous avez la parole.

ALLEMAGNE :

Désolé, monsieur le président. Puis-je passer à un autre sujet, un autre -- à propos des noms de pays et de territoires au second niveau.

Je me demande quels messages nous souhaitons transmettre au Conseil d'administration. Je pense que nous avons reçu une explication exhaustive de ce que sont les noms de pays. Je pense que tout le monde a au moins eu la chance de donner les positions des gouvernements à notre secrétariat, à l'ICANN, dans la mesure où on peut seulement dire que la mission a été remplie. Ou pouvons-nous dire autre chose ?

CHAIR SCHNEIDER :

Merci, l'Allemagne. Eh bien, je pense qu'il s'agit -- il ne s'agit pas d'une grande discussion. En gros, il s'agit d'un élément d'information que nous transmettons au Conseil d'administration afin de l'informer d'où nous en sommes avec le tableau que nous avons demandé aux membres du GAC de remplir, et nous leur avons donné une date limite, il me semble le 15 juillet. Donc pour informer le Conseil d'administration que nous sommes en train d'effectuer ce travail, afin qu'il soit au courant. Et, étant donné que d'autres y assistent aussi, que le reste est également informé que nous essayons d'aller de l'avant, que nous essayons d'être pragmatiques et utiles aux opérateurs de registres qui utiliseront par la suite cette liste, etc. Donc c'est juste -- il n'est pas utile qu'on débattenne. Je ne pense pas qu'on ait à s'attarder davantage sur cette question. Mais il pourrait être utile de donner ces informations afin que la communauté sache ce qu'on fait. J'espère que vous êtes d'accord et que cela répond à votre question.

La France.

FRANCE :

Merci beaucoup. J'aimerais savoir si nous pouvons ajouter un point à cette réunion. Et, si possible, je pense qu'il serait intéressant que le GAC et le Conseil d'administration puissent échanger des idées sur -- il ne s'agit pas de trouver le candidat adéquat capable de rendre hommage au PDG actuel et de parler de sa personnalité et de l'importance de son travail.

Si vous pensez que c'est approprié, je pourrais me charger de cela.

CHAIR SCHNEIDER : Il s'agit vraiment d'un sujet clé pour l'avenir de l'ICANN. Et je pense que l'ICANN souhaiterait échanger et peut-être donner son avis sur le futur PDG.

On pourrait inclure cela en tant qu'option. C'est vous qui devez déterminer s'il s'agit d'une bonne idée ou non.

IRAN : C'est une bonne idée, mais peut-être qu'il s'agira de la dernière question à traiter. Si le temps le permet. Merci. Du point de vue de la priorité.

CHAIR SCHNEIDER : Je vois que certaines personnes approuvent. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, monsieur le président. Pas que je veuille être facétieux ou poser des problèmes. Mais la France pourrait peut-être nous dire comment elle compte partager avec le Conseil d'administration ce que le GAC pense d'un nouveau PDG. Ou était-ce votre intention de parler uniquement de la perspective de la France ? Merci.

FRANCE : Je ne pense pas que l'on puisse faire part d'une opinion commune concernant le travail effectué par le PDG alors qu'il n'a pas encore fini son mandat. Si c'est un problème, je ne soulèverais pas cette

question. Mais j'aurais aimé dire que nous apprécions la dimension multiculturelle qu'il a apportée à l'organisation. Nous apprécions aussi sa compréhension et, encore plus important, sa volonté de comprendre ce que les États veulent. Grâce à ça, il a convaincu de nombreux États de participer au modèle multipartite.

Le fait qu'il soit un homme d'affaires qui a géré, qui gère l'ICANN efficacement tout en faisant preuve d'une sensibilité politique. Le fait qu'il soit une personne de l'extérieur, dans une certaine mesure, et le fait qu'il nous ait dit au cours des derniers jours qu'il ne souhaitait pas finir sa carrière à l'ICANN, je pense que ce message est très intéressant. Mais bien évidemment, si personne ne partage cette analyse, je peux faire cela moi-même. Ou, si on manque de temps, je peux faire cela pendant le cocktail. Merci.

IRAN :

Merci. Mon ami vient du ministère des Affaires étrangères. Il sait comment soulever la question de manière diplomatique. Sans donner l'impression qu'il s'agisse d'une question coordonnée par le GAC. Les avis pourraient être présentés de façon individuelle, ils pourraient être présentés comme un avis personnel, comme l'avis du gouvernement d'un pays, etc. Je pense qu'il pourrait formuler la question de façon à couvrir l'ensemble du point soulevé. Merci.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Donc peut-être qu'il ne s'agirait pas d'une question officielle inscrite à l'ordre du jour, mais vous pouvez prendre la parole et le dire. Qu'est-ce que vous en pensez ? OK.

Oui, l'Argentine.

ARGENTINE : Merci, monsieur le président. Je pense que les questions que pourrait soulever la France pourraient également être partagées par d'autres pays. Vous pourriez peut-être alors présenter cela comme la position de votre pays, et d'autres pays comme l'Argentine. OK ?

CHAIR SCHNEIDER : Merci. D'autres commentaires concernant l'ordre du jour sur un point en particulier ou en général ? Si non, je suggère que nous clôturons. Pour l'instant. Et je voulais vous indiquer que nous avons un échange, un cocktail avec le Conseil d'administration à 18:30, quelque part dans cette maison. J'ai oublié où. Mais nous trouverons cela. Où ? Libertador. Oh, c'est la grande salle. Et puis en soirée il y a l'invitation de l'Argentine pas très loin d'ici.

ARGENTINE : Merci, monsieur le président. Malheureusement, je n'irai pas au cocktail avec le Conseil d'administration car je dois me rendre plus tôt au Palacio San Martin. Je serai au lobby du Sheraton. Si quelqu'un souhaite nous rejoindre moi et ma collègue (nom), nous serons là-bas. C'est à trois rues d'ici. Ou vous pouvez y aller. Je vous enverrai la

carte. C'est très proche, et c'est un grand bâtiment. Vous ne pouvez pas le manquer.

Donc si quelqu'un souhaite me rejoindre, nous serons là-bas à 18:45. Merci. Vous pouvez arriver un peu en retard. Ce n'est pas un problème. Beaucoup de personnes m'ont envoyé un e-mail me demandant s'ils pouvaient arriver à 19:30. C'est parfait. Aucun problème. Mais je dois y arriver tôt. Merci.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci pour ces informations. Et c'est vraiment juste en haut de la colline à quelques heures de marche. Vous le trouverez facilement. Avant de clôturer, nous devons conclure un autre point très important, dont Tracey vous parlera. Merci, Tracey.

TRACEY HIND :

Salut. Je ne souhaite pas vous retarder pour vos cocktails. Mais je vous rappelle que samedi matin et dimanche matin, nous encourageons les individus à passer aux détecteurs de présence pour la loterie. Cela nous permet d'obtenir les meilleures informations possible eu égard à l'assistance pour nos archives.

Nous avons reçu de nombreux noms. J'ai du maté argentin. C'est comme ça qu'on dit, Olga ? Maté. On m'a dit, de source sûre, que c'était fait à partir d'une petite citrouille. C'est la base d'une citrouille, et on l'utilise pour y mettre du thé vert. Le paquet prévoit des instructions pour ce faire et il y a une paille.

Donc je vais donner ça à notre président pour tirer le nom du lauréat.
Tom peut faire ça.

CHAIR SCHNEIDER : Et si je pioche la Suisse ? Vous allez penser que je triche. En fait, Tom, je préférerais que vous soyez la main innocente.

ARGENTINE : Je ramènerai du chimarrão de chez moi. Ce n'est pas du thé vert. C'est du maté chimarrão. C'est différent.

CHAIR SCHNEIDER : Et le lauréat est ?

TOM DALE : Le lauréat est Christian Singer d'Autriche.

[Applaudissements]

CHAIR SCHNEIDER : Si vous voulez faire un discours, n'hésitez pas. Sinon, nous allons clôturer la réunion d'aujourd'hui avec ce très beau geste de notre secrétariat. Merci à tous pour travailler de manière continue et constructive. Et on se voit après au cocktail du Conseil d'administration sur invitation de l'Argentine. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]